



Le Sénat

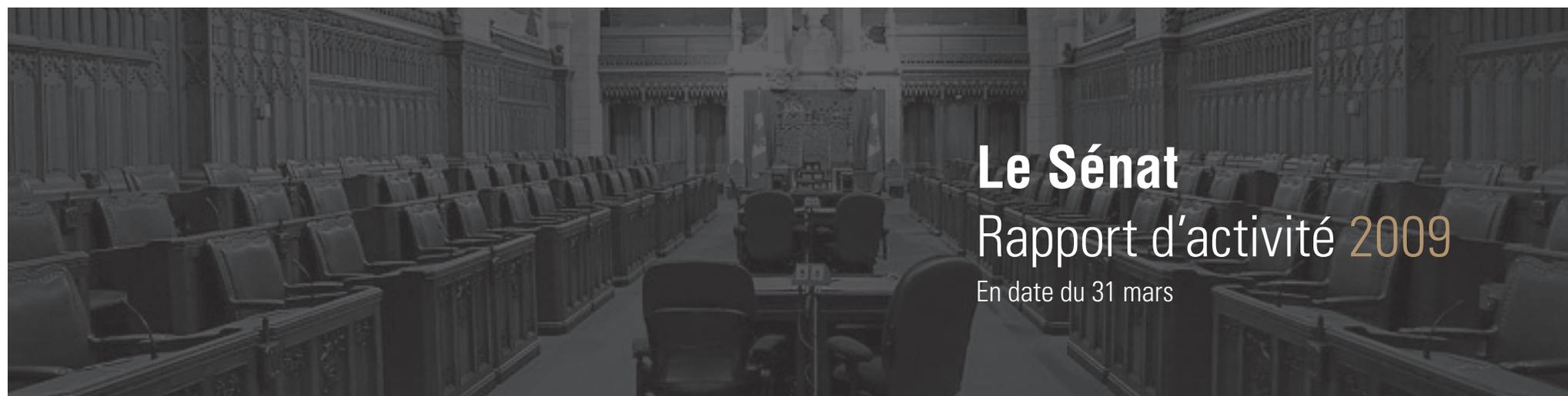
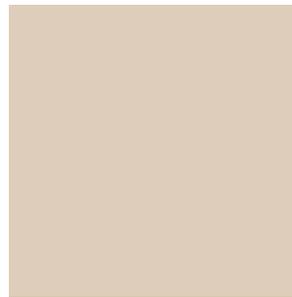
Rapport d'activité 2009

En date du 31 mars



De nos jours, le Sénat est devenu,
 en quelque sorte, un groupe
 de réflexion de haut niveau
 sur les politiques.

Michael Den Tandt,
The Calgary Sun,
 30 décembre 2008



Le Sénat
 Rapport d'activité 2009
 En date du 31 mars

La première journée où j'ai assumé mes fonctions de sénatrice, je suis arrivée sur la Colline du Parlement et j'ai regardé la statue des Célèbres Cinq, [qui] ont mené leur campagne pendant des années afin de faire reconnaître les femmes comme des « personnes ». Ce n'est qu'après leur victoire juridique en 1929 que des femmes ont pu être nommées au Sénat. Sans leur courage et leur détermination, je ne siégerais pas ici au Parlement. Les Célèbres Cinq voulaient que les femmes exercent une influence sur le droit et les politiques publiques et que l'expérience de vie, les valeurs et les aspirations des femmes fassent partie des choix publics. C'est ce que je souhaite aussi.

Sénatrice Nancy Ruth, site web



Alors que « l'autre Chambre » représente la volonté du peuple, nous représentons la volonté de ceux qui ont de la difficulté à se faire entendre, qui ont tendance à garder le silence, qui sont trop souvent laissés pour compte et qui se sentent oubliés. Le système démocratique canadien a été fondé sur la promesse de respecter les droits des minorités et nous [...] sommes garants de cette promesse.

L'histoire a promis à la minorité francophone une place au sein du Canada. [...] [A]ujourd'hui je prends la parole en leur nom et, dans la mesure où je fais partie de votre famille, eux aussi en feront partie. Je vais garder ma promesse.

Sénatrice Maria Chaput, Débats du Sénat



L'alphabétisation est une cause importante pour moi depuis que j'ai entrepris ma première mission au Sénat à titre de membre du Comité spécial sur la jeunesse il y a 22 ans. [...] Nous avons été surpris par des choses auxquelles nous ne nous attendions pas et dont nous ne connaissons pratiquement rien : l'analphabétisme et l'énorme obstacle qu'il constitue pour la participation sociale et économique, pour ne rien dire de l'angoisse psychologique et de la honte qu'il suscite.

Sénatrice Joyce Fairbairn, site web





Je crois que nous avons visité chacune des bases des Forces canadiennes, au pays et à l'étranger, et il n'y en a aucune où nous n'avons pas appris quelque chose de nouveau ou entendu de nouvelles observations pouvant nous faire adopter une orientation différente.

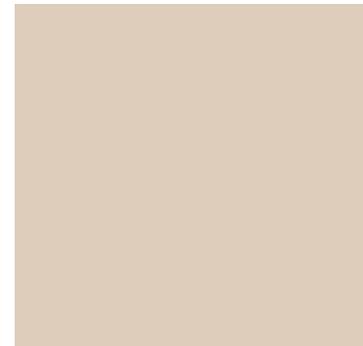
Sénateur Tommy Banks, membre du Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense, entrevue accordée à *Nouvelles de l'Armée*



Le Sénat a vu le jour en 1867, la même année que notre pays. Près de 900 sénateurs y ont siégé depuis. Même si le Sénat s'est beaucoup transformé au fil des années, l'indépendance garantie à ces hommes et ces femmes, elle, reste inchangée. C'est cette indépendance qui, tout au long de notre histoire, leur a permis de parler au nom des gens qu'ils représentent et de défendre les causes qui leur tiennent à cœur, indépendamment du nombre de personnes ou du manque de popularité de la cause politique.

À mon avis, il nous faut trouver de nouvelles façons, de nouveaux outils et de nouvelles mesures incitatives pour amener « les mentalités » à changer et pour favoriser ce changement partout dans nos sociétés, afin que les gens comprennent bien les avantages de la diversité et de l'immigration, qui sont des facteurs de changement indispensables pour nos sociétés. Pour ce faire, les dirigeants au sein du gouvernement, des entreprises et du secteur de l'éducation doivent donner l'exemple à nos citoyens et à nos minorités, en traçant la voie à suivre et en élaborant des politiques qui appuient la cause de la diversité.

Sénateur Donald Oliver, discours devant l'Agence du revenu du Canada



Cette filière de représentation remonte à la fondation même de notre pays. Les sénateurs d'aujourd'hui poursuivent ce travail; ils forgent de nouveaux liens en s'attaquant aux enjeux qui définissent le Canada contemporain. Dans la plus pure tradition du Sénat, ils cherchent sans relâche des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent et se portent à la défense des Canadiens.

Données du catalogage avant publication (Canada)
Le Sénat – Rapport d'activités 2009
Publié sous la direction du Comité sénatorial permanent de la régie interne,
des budgets et de l'administration
Texte en français et en anglais disposé tête-bêche

ISBN Y6 2009
978-0-662-05904-2
© Le Sénat 2009
Distribué par la Direction des communications du Sénat
1-800-267-7362



Noël A. Kinsella

L'honorable Noël A. Kinsella
Président du Sénat

La prospérité de notre pays est fondée sur les principes de longue date de démocratie parlementaire.

La liberté et la stabilité dont jouissent les Canadiens — malgré le fait que le pire ralentissement économique mondial jamais enregistré s'est produit en 2008 — ne devraient pas être sous-estimés. Notre liberté est directement liée aux systèmes et aux infrastructures que nous avons nous-mêmes mis en place en tant que citoyens d'une démocratie parlementaire prospère. En leur qualité de législateurs, les sénateurs s'efforcent de répondre aux besoins de tous les Canadiens non seulement par l'examen de projets de loi, mais également par des études de politiques publiques, et recherchent souvent des solutions pour les groupes minoritaires et marginalisés de notre société.

Aujourd'hui, en 2009, année qui marque le 150^e anniversaire de la cérémonie d'inauguration des travaux de construction du premier édifice du Parlement, nous continuons d'aider des pays à assurer à leur population la paix et la liberté dont jouit déjà le Canada. La diplomatie parlementaire — une activité importante du Président du Sénat, qui occupe la quatrième place dans l'ordre de préséance au Canada, et une des principales

activités de nombreux sénateurs — est devenue encore plus indispensable alors que divers pays s'inspirent du modèle canadien pour relever leurs défis nationaux et internationaux.

La prospérité de notre pays est fondée sur les principes de longue date de démocratie parlementaire, et l'opinion qui prévaut est que le Sénat est efficace. Les sénateurs de tous les milieux et de toutes les régions ne manquent jamais à leur devoir de servir les intérêts de tous les citoyens. Ils veillent à ce que les initiatives législatives produisent les résultats visés, à ce que les politiques soient appliquées dans le meilleur intérêt de la population, et à ce que les Canadiens aient une plus grande représentation démocratique au sein du Parlement.

Le présent rapport donne un aperçu des activités menées par le Sénat au cours de l'exercice 2008-2009 et fournit de l'information sur le fonctionnement et le rôle du Sénat, qui s'efforce d'améliorer l'avenir du pays.



L'honorable George J. Furey, c.r.
Président, Comité permanent de
la régie interne, des budgets et de
l'administration

Tout comme notre attachement fondamental aux valeurs démocratiques, la prise de position en faveur du renouvellement parlementaire demeure ferme et transcende les lignes de parti.

En octobre 2008, les Canadiens sont retournés aux urnes et un gouvernement minoritaire a de nouveau été élu. Ce mois marquait aussi ma quatrième année comme président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. En raison du ralentissement économique de l'automne dernier, les membres chevronnés de ce comité ont limité encore davantage les dépenses de l'institution et réduit de 9,4 p. 100 le budget total de 2008-2009. Il sera encore plus difficile de procéder à ce genre de réduction étant donné que le Sénat est en voie d'atteindre le nombre maximal de 105 sénateurs, mais les compressions demeurent à l'ordre du jour.

En dépit de ces compressions budgétaires, le comité est satisfait de plusieurs réalisations notables en 2008-2009 : le *Guide pratique sur l'utilisation des ressources du Sénat*; de nouvelles politiques sur les immobilisations et la gestion des actifs; le lancement d'un nouvel intranet; le financement d'un projet pilote sur l'utilisation de l'inuktitut dans la chambre du Sénat; l'adoption du nouveau Plan principal de sécurité, qui établit un cadre concerté

et proactif pour le Service de sécurité du Sénat, les Services de sécurité de la Chambre des communes et la GRC.

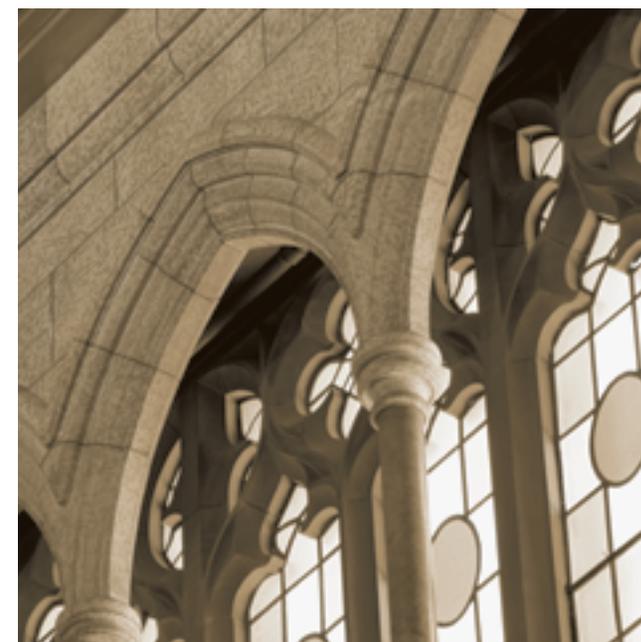
En 2008-2009, nous nous sommes aussi penchés sur les activités du Sénat. Le renouvellement du Parlement n'a que très peu progressé après plusieurs décennies. Tout comme notre attachement fondamental aux valeurs démocratiques, la prise de position en faveur du renouvellement parlementaire demeure ferme et transcende les lignes de parti. C'est pourquoi le comité de la régie interne a chargé un groupe de travail consultatif d'examiner l'allure générale et les processus des activités du Sénat.

À mesure que l'institution évolue, les sénateurs continuent de compter sur les excellents services de soutien de l'Administration du Sénat pour exécuter notre ambitieux programme. La voie que nous avons tracée pour 2009-2010 n'est pas moins ambitieuse, et nous sommes impatients de relever de nombreux défis et de réaliser des progrès au cours du prochain exercice.



Table des matières

Exercice 2008–2009 au Sénat	10
Les sénateurs à l'œuvre	13
1 Débats dans la chambre du Sénat	16
2 Projets de loi d'intérêt public émanant de sénateurs	22
3 Études spéciales en comité	28
4 Projets de loi du gouvernement	34
5 À l'extérieur du Sénat	39
Le Président du Sénat	47
Sénateurs - 31 mars 2009	53
L'Administration du Sénat et les finances	61
Annexes	70



Exercice 2008–2009 au Sénat

Comme il s'agit d'une Chambre du Parlement, le Sénat est régi par le calendrier parlementaire. La **dissolution** du Parlement en vue d'une élection et la **prorogation** (la fin d'une session parlementaire) sont les périodes qui mettent un terme au calendrier. Cela signifie que la Chambre des communes et le Sénat suspendent toutes leurs activités et les travaux de leurs comités, qui reprendront à l'ouverture d'une nouvelle session du Parlement ou après une élection. L'exercice 2008-2009 a chevauché **deux législatures** — la 39^e et la 40^e — et **trois sessions** (la 2^e session de la 39^e législature et les 1^{re} et 2^e sessions de la 40^e).

Malgré ces interruptions, le Sénat a accompli beaucoup de choses. Il a notamment débattu des sujets politiques de l'heure, examiné des projets de loi et fait la lumière sur de nouveaux enjeux.

1^{er} avril 2008

39-2

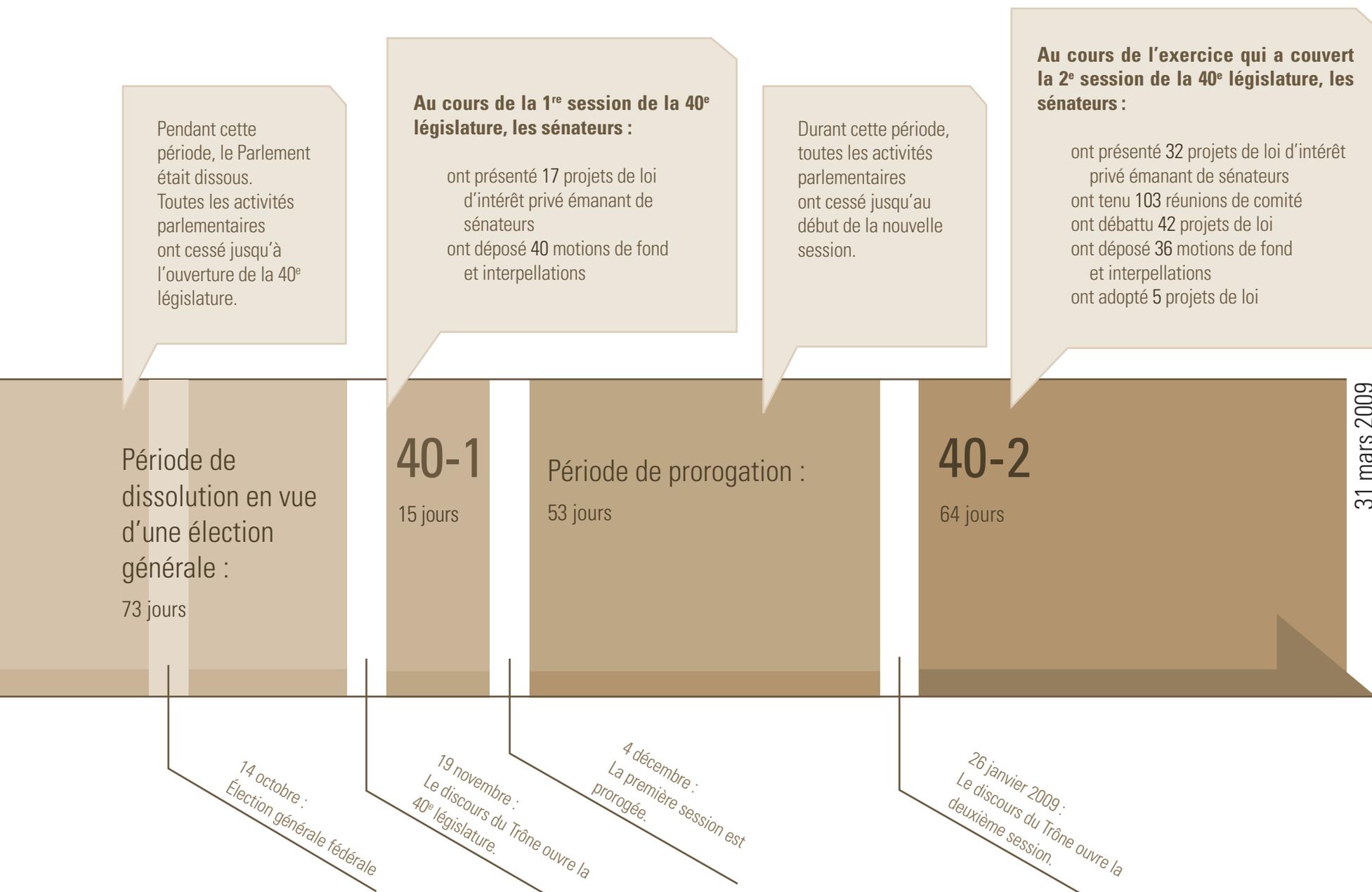
160 jours

Au cours de l'exercice qui a couvert la 2^e session de la 39^e législature, les sénateurs :

- ont rendu public 26 rapports d'études spéciales
- ont étudié 67 projets de loi
- ont tenu 257 réunions de comité
- ont adopté 26 projets de loi
- ont présenté 14 nouvelles motions de fond et interpellations

28 juin 2008 :
Début du congé d'été parlementaire

7 septembre :
Déclenchement d'une
élection générale



Le Sénat est une institution importante du système parlementaire du Canada. [Quiconque suit un peu les travaux parlementaires sait que l'examen des projets de loi [par le Sénat] a parfois mené à des modifications importantes et que [les comités sénatoriaux font] de l'excellent travail.

Pierre Jury, *Le Droit*, 16 décembre 2008

Les sénateurs à l'œuvre



Au Sénat, l'exercice 2008–2009 s'est articulé autour de deux législatures et de trois sessions parlementaires. Malgré les défis présentés par l'arrêt des travaux — le Parlement a cessé ses activités pour la tenue d'élections générales et par suite d'une nouvelle session —, le Sénat a pu s'attaquer à de nombreux dossiers délicats qui revêtent de l'importance pour les Canadiens. L'action des sénateurs a influencé le cours du débat sur des enjeux d'intérêt public.



Le présent rapport explique de quelle façon les sénateurs ont exercé cette influence grâce aux **cinq moyens d'action dont ils disposent à l'échelle nationale et internationale** pour améliorer le sort des Canadiens.



1

Ils ont cerné des enjeux importants pour les Canadiens au cours des débats dans la chambre du Sénat.

Les sénateurs se sont servis des mécanismes du débat parlementaire — période des questions, déclarations, motions de fond et interpellations — pour dresser un portrait réaliste des préoccupations et des priorités des Canadiens et des solutions politiques à envisager. Grâce aux débats dans la chambre du Sénat, les enjeux étudiés restent sous les feux de l'actualité, et ce, pendant plusieurs sessions parlementaires consécutives étant donné le faible taux de roulement au Sénat.

2

Ils ont travaillé à améliorer les choses dans les projets de loi d'intérêt public émanant de sénateurs.

Les sénateurs ont déposé eux-mêmes de nombreux projets de loi cette année pour apporter des solutions législatives aux problèmes qu'ils ont constatés. Les projets de loi émanant de sénateurs ne peuvent servir à l'affectation de fonds publics ou à la hausse des taxes et des impôts, mais les sénateurs sont habiles à combler les failles de notre système social sans augmentation de dépenses.



3

Ils ont examiné à fond d'importants enjeux au cours des études spéciales en comité.

En comités de 5 à 15 membres, les sénateurs ont approfondi des questions d'actualité dans des domaines comme l'agriculture ou les langues officielles. Après avoir choisi un sujet d'étude, les comités recueillent de l'information en interrogeant des témoins, en faisant produire des documents officiels, en prenant connaissance de travaux d'experts et en allant prendre le pouls de la situation dans les différentes régions du Canada. Les rapports d'« étude spéciale » du Sénat alimentent la recherche sur les enjeux et influent souvent sur les solutions retenues par le gouvernement dans les dossiers d'intérêt public.

4

Ils ont analysé le contenu des projets de loi du gouvernement.

Par une étude détaillée en comité et un débat exhaustif en chambre, les sénateurs ont examiné les projets de loi présentés par le gouvernement et y ont proposé des améliorations si nécessaire. Il arrive souvent que les comités sénatoriaux effectuent une étude de suivi après l'adoption d'un projet de loi pour voir si celui-ci n'entraîne pas de conséquences involontaires.



5

Ils ont œuvré à l'extérieur du Sénat pour améliorer la situation au Canada et dans le monde.

Les sénateurs ont œuvré individuellement à des causes de leur choix, souvent en réponse aux demandes formulées des Canadiens dans leur région. Ils ont plaidé en faveur de changements entre les murs du Parlement, ont pris la parole à des événements rassembleurs, ont tenu des assemblées publiques et ont prononcé des allocutions lors de conférences.

Les sénateurs ont aussi coopéré avec les législateurs des autres assemblées canadiennes et des parlements étrangers en vue d'améliorer la situation dans le monde. Ils se sont employés à régler des problèmes communs, tant de leur propre initiative qu'au sein de groupes interparlementaires, de groupes d'amitié et d'associations internationales.



1 Débats dans la chambre du Sénat

Les débats en chambre sont au cœur des fonctions sénatoriales. C'est en chambre que les sénateurs débattent des nouveaux enjeux et des préoccupations courantes, qu'ils mettent en balance des stratégies politiques et qu'ils présentent, déposent et adoptent des motions pour prendre des décisions. C'est là qu'ils décident d'une action collective au nom des Canadiens.

Les séances du Sénat s'amorcent par un débat rapide sur des sujets qu'ont choisis les sénateurs, en général des questions pressantes ou nouvelles. Cette année, les sénateurs ont fait plus de 390 déclarations et posé des centaines de questions durant la période des questions. Voici certains des sujets d'actualité abordés au cours de cette période :

39-2 (du 1^{er} avril au 7 septembre 2008)

- le budget de 2008
- les dépenses et activités du ministère de la Défense
- l'environnement
- les droits de la personne
- les dépenses, achats et contrats du gouvernement
- la santé (en général)
- les services de santé et les services sociaux dans les réserves autochtones
- les relations internationales
- les dépenses électorales des partis politiques

40-1 (du 19 novembre au 3 décembre 2008)

- le ralentissement économique au Canada
- les événements politiques à la Chambre des communes

40-2 (du 26 janvier au 31 mars 2009)

- le budget de 2009
- l'économie et la réglementation financière
- l'assurance-emploi et les régimes de pension
- les droits de la personne
- la défense nationale
- les droits relatifs aux langues officielles

Les sénateurs tiennent aussi en chambre des débats fouillés sur des interpellations et des motions de fond. Les interpellations permettent d'approfondir une question d'intérêt public sans qu'il y ait de vote final. Les motions de fond, si adoptées, expriment l'opinion du Sénat ou appellent à l'action. Cette année, les sénateurs

ont fait 40 interpellations sur des sujets comme

- les aînés qui ne touchent pas de prestations du RPC
- les prestations de maternité et parentales au Canada
- l'âge du droit de vote aux élections fédérales
- l'état des droits relatifs aux langues officielles au Canada

- la crise du crédit en cours et ses répercussions sur les services financiers au Canada
- la capacité imminente de l'Iran de déclencher une guerre nucléaire
- le rôle du Canada dans l'interdiction des mines et des armes à sous-munitions sur la scène mondiale

et ont débattu 40 motions de fond, dont certaines visaient à

- encourager le Canada à envisager un accord de libre-échange avec l'Union européenne
- confier au Sénat le mandat d'étudier le projet de système de revenu annuel garanti pour le Canada
- appuyer la Déclaration de Londres sur le combat contre l'antisémitisme
- mettre en lumière le projet de vente du satellite RADARSAT et du bras canadien à un fabricant d'armes américain
- encourager les participants du G20 et du G8 à relever le défi de la pauvreté grandissante et persistante dans les États membres

PROFILS : DÉBATS DANS LA CHAMBRE DU SÉNAT

À l'écoute des Autochtones



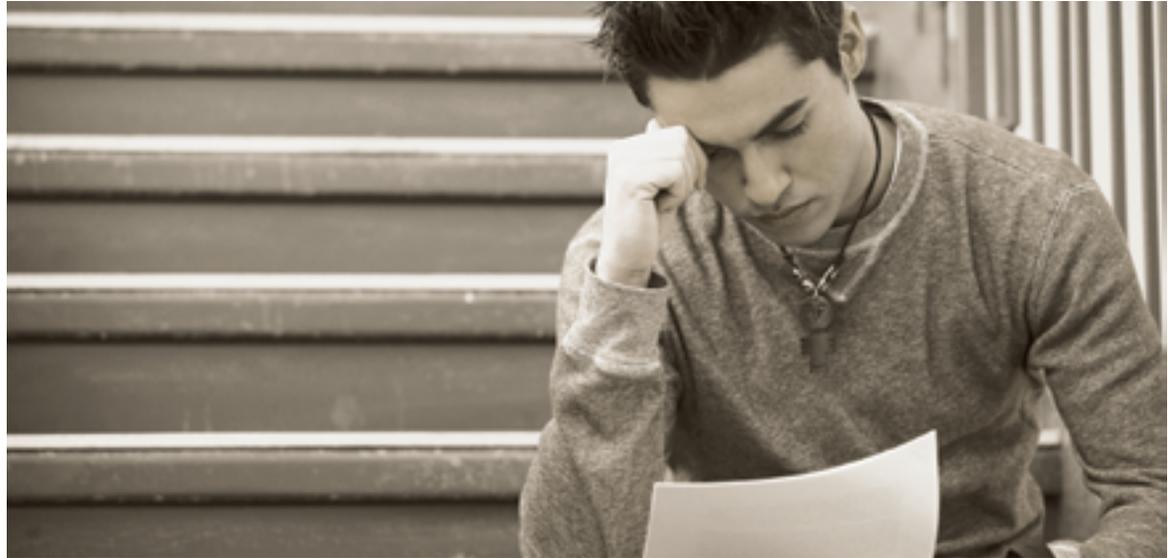
J'espère que cette journée mènera à la guérison et à la réconciliation et que nous saisisons cette occasion pour sensibiliser tous les Canadiens à ce triste chapitre de l'histoire du Canada, à savoir les pensionnats indiens. J'espère que cette journée amènera les Premières nations et les autres Canadiens à établir une relation fondée sur le respect et la liberté [...] J'espère que cette journée nous permettra de forger un partenariat et une meilleure relation de travail et contribuera à améliorer la vie des Canadiens autochtones d'un bout à l'autre du pays. J'espère que cette journée nous rappellera que nous sommes tous humains et que, en tant que Canadiens, il y a beaucoup plus de choses qui nous unissent que de choses qui nous divisent.

Sénatrice Marjory LeBreton, leader du gouvernement au Sénat, *Débats du Sénat*, 12 juin 2008

Le 11 juin 2008, des chefs autochtones du Canada ont été accueillis à la Chambre des communes pour une cérémonie spéciale. Ils ont reçu les excuses du gouvernement du Canada pour les injustices commises contre les enfants indiens, métis et inuits arrachés à leur famille pour être envoyés dans des pensionnats au cours du XX^e siècle. Comme les chefs autochtones avaient demandé à s'adresser au Sénat pendant leur séjour à Ottawa, les sénateurs les ont accueillis le lendemain. Ils ont eu amplement de temps pour s'exprimer ainsi que pour répondre aux questions et faire part de leur point de vue et de leur expérience.

Les sénateurs ont voulu donner suite à la présence des chefs autochtones au Parlement. Six jours plus tard, une motion a été déposée pour les inviter à revenir au Sénat un an plus tard et à faire rapport sur le suivi des engagements pris par les parlementaires la semaine précédente. La motion, adoptée en mars 2009, invite les chefs à revenir le 11 juin prochain.

Accès aux études postsecondaires



Le système actuel de prêts aux étudiants est difficile d'accès, ce qui encourage peu les jeunes Canadiens à poursuivre des études postsecondaires. Taux d'intérêt élevés — en fait les plus élevés du monde occidental —, programmes de réduction de l'endettement inadéquats et pratiques de recouvrement inflexibles, tout cela incite peu à emprunter pour faire des études collégiales ou universitaires. Le système est mauvais pour des raisons tant éthiques que pratiques. Ceci n'est pas acceptable et il faut le changer.

**Sénateur Yoine Goldstein, *Débats du Sénat*,
14 mai 2008**

Le Sénat a toujours préconisé l'existence d'un solide réseau de collèges et d'universités, ce dont témoigne un rapport d'un comité sénatorial spécial, publié en 1997, qui concluait que le resserrement des budgets gouvernementaux avait mené les universités à un point critique en seulement cinq ans. Comme l'a toutefois signalé la sénatrice Elizabeth Hubley dans une interpellation faite au printemps 2008, la plupart des recommandations du comité n'ont jamais eu de suite; elle a ajouté que la crise s'envenimait toujours, car les frais de scolarité à la hausse rendaient les études supérieures de moins en moins accessibles.

De nombreux sénateurs ont participé au débat sur l'interpellation, soulevant des questions comme la réduction du financement pour le fonctionnement des universités et la situation concernant le Fonds des bourses d'études du millénaire. Ils ont mis en lumière l'endettement accru des étudiants, qui a fait l'objet de plusieurs projets de loi émanant de sénateurs ces dernières années. Le plus récent est le projet de loi S-219* du sénateur Yoine Goldstein, qui vise à libérer plus rapidement d'une dette d'études les personnes qui ont fait faillite. En janvier 2009, la sénatrice Catherine Callbeck a donné avis d'une motion autorisant un comité sénatorial à entreprendre une étude exhaustive sur l'accessibilité à l'éducation postsecondaire au Canada.

* *Projet de loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (prêts aux étudiants), déposé le 3 février 2009.*

Frais élevés de cartes de crédit



La situation est tout à fait injuste [...] Pour beaucoup d'entreprises canadiennes, c'est une question de survie. Si le gouvernement de l'Australie a pu fixer par voie législative les taux d'interchange et les taux d'intérêt pour les cartes de crédit – ce qui ne paraît pas empêcher les principaux émetteurs de cartes de crédit d'être encore en affaires et de réaliser des profits –, nous devrions être en mesure de faire la même chose ici pour le même type de services en adoptant une loi qui fixe des taux équitables. Ce serait une mesure économique équitable.

Sénatrice Pierrette Ringuette, citée dans *The Daily Gleaner* (Fredericton), 4 décembre 2008

La sénatrice Pierrette Ringuette a commencé à s'exprimer haut et fort sur le système des cartes de crédit et de débit au Canada à la fin de novembre 2008. Sa motion en faveur d'une étude sur les frais croissants des cartes de crédit et les taux d'intérêt a été présentée au Sénat deux jours avant la fin de la 1^{re} session en décembre. Présentée de nouveau en janvier, la motion a été adoptée le 3 mars.

La sénatrice Ringuette était surtout préoccupée par deux fardeaux pour le consommateur : les frais de transaction « cachés » payés par les détaillants qui acceptent les cartes de crédit et les taux d'intérêt élevés sur le solde des cartes de crédit à l'heure où la Banque du Canada affiche de faibles taux. Elle était déterminée à demander des comptes aux sociétés et aux banques émettrices de cartes de crédit et à voir si la réglementation pouvait être utile aux consommateurs. Elle se préoccupait aussi du fait que l'Association Interac, réseau canadien des cartes de débit, était en pourparlers avec le Bureau de la concurrence sur l'abandon de son statut d'organisme sans but lucratif.

Au cours de la première réunion du Comité sénatorial des banques et du commerce le 25 mars 2009, la sénatrice Ringuette a attiré l'attention sur les 12 000 lettres d'appui qu'elle avait reçues. Le comité, qui s'intéresse depuis longtemps à la protection des consommateurs, était bien préparé pour l'étude. Il a entendu 10 témoins avant la fin mars et a la ferme intention de publier un rapport complet avant l'été.

Évaluation de la *Loi fédérale sur la responsabilité*

Je ne crois pas exagérer l'importance de l'administration en affirmant que la façon dont un gouvernement parvient à ses résultats est tout aussi importante que les résultats eux-mêmes. Dans notre système parlementaire fondé sur celui de Westminster, le Parlement est l'institution clé de la responsabilité publique du gouvernement. C'est le Parlement qui confère l'autorité au gouvernement, qui doit à son tour rendre compte au Parlement de la façon dont il utilise cette autorité. Cette responsabilité, si fondamentale dans notre système de démocratie représentative, a été renforcée par la *Loi fédérale sur la responsabilité*.

**Sénateur Donald Oliver, *Débats du Sénat*,
5 février 2008**



En 2006, le Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles a consacré plus de 100 heures à l'étude du projet de loi C-2. Il a recommandé un nombre record d'amendements, soit 156, dont la moitié a été acceptée par la Chambre des communes. Ce projet de loi est devenu la *Loi fédérale sur la responsabilité*, loi-cadre du gouvernement visant à améliorer la transparence de l'administration fédérale.

Depuis la fin de cette étude, les sénateurs surveillent la mise en application de la *Loi*. Par exemple, en 2008, le sénateur Donald Oliver a fait une interpellation sur les progrès accomplis par le gouvernement dans l'application de la *Loi*. Le débat a permis notamment au sénateur Oliver, président du comité qui avait étudié le projet de loi, et au sénateur Joseph Day, président du Comité sénatorial des finances nationales, de saluer le travail accompli et de soulever des questions sur les incidences de la *Loi* deux ans après son entrée en vigueur.

Des comités sénatoriaux se sont aussi penchés sur la concrétisation des mesures législatives. En mars 2008, pendant son étude du Budget principal des dépenses, le Comité sénatorial des finances nationales s'est intéressé aux postes de haut fonctionnaire créés par la *Loi*. En mai, il a consacré tout un rapport à cette question. Il a encouragé le gouvernement à terminer promptement la mise en application de la *Loi* et à établir très clairement l'indépendance des nouveaux hauts fonctionnaires.

Chasse commerciale au phoque : deux points de vue



[...] la chasse commerciale au phoque est notre principale industrie et la seule source de revenus pour beaucoup d'Inuits [...] Nous sommes sensibles aux efforts de la Communauté européenne pour soustraire les Inuits à l'interdiction de la chasse de subsistance. Le problème, toutefois, n'est pas là : c'est la chasse commerciale qui nous préoccupe. Nous commercialisons notre produit à l'étranger, à l'échelle internationale. Nous comptons sur la vente de nos fourrures et des produits dérivés. Nous avons besoin de cette industrie pour notre survie économique.

Sénateur Charlie Watt, blogue, 9 mars 2009

Le 31 mars 2009, le sénateur Mac Harb a déchargé à l'entrée de la salle du Sénat une brouette contenant des dizaines de milliers de lettres, de courriels et de messages téléphoniques de Canadiens opposés à la chasse commerciale au phoque. Ce geste de protestation a souligné un long débat houleux sur le caractère inhumain ou non de l'abattage des phoques, débat qui s'était enflammé depuis que l'Union européenne envisageait d'interdire l'importation des produits dérivés du phoque. Il faisait suite à la vaine tentative du sénateur Harb pour déposer un projet de loi visant à mettre fin à la chasse commerciale. Sans se laisser décourager, le sénateur a fait trois interpellations sur le sujet.

Ardent porte-parole du gouvernement en la matière, le sénateur de Terre-Neuve-et-Labrador, Fabian Manning, a présenté en mars une motion qui allait à l'encontre de la position du sénateur Harb. Cette motion encourageait les sénateurs à appuyer, comme le gouvernement, le maintien d'une chasse commerciale sélective. D'autres sénateurs ont continué à soutenir avec vigueur la chasse commerciale tant sur la Colline qu'à l'extérieur et auprès des médias. Le sénateur Manning s'est rendu en Europe pour défendre la position du Canada. En mars 2009, la sénatrice Hervieux-Payette a assisté à une séance d'information à New Harbour (T.-N.-L.) pour entendre les pêcheurs eux-mêmes et transmettre leurs vues directement à la presse. En outre, les sénateurs Yoine Goldstein et Marcel Prud'homme se sont portés à la défense de la chasse commerciale au phoque devant le Conseil de l'Europe.

2 Projets de loi d'intérêt public émanant de sénateurs

En tant que parlementaires, les sénateurs ont une vue d'ensemble des politiques d'intérêt public au Canada. Et comme ils sont en mesure d'apporter des changements constructifs à ces politiques, la population s'adresse à eux pour régler des problèmes qui appellent une solution d'ordre législatif. Les sénateurs peuvent déposer des projets de loi émanant de sénateurs à n'importe quel moment de la session parlementaire et, de la sorte, proposer directement des solutions.

Comme l'exercice financier a comporté trois sessions, les sénateurs ont déposé, ou déposé de nouveau, plus de projets de loi qu'à l'accoutumée. Au nombre de 86, les projets de loi émanant de sénateurs* et actifs au Sénat pendant l'exercice visaient notamment à :

- faciliter l'accès des pays en développement aux produits pharmaceutiques génériques
- assurer au public une eau potable saine
- limiter les châtimens corporels infligés aux enfants
- compenser le coût élevé de la vie au Nunavik par des allégements fiscaux
- protéger les phares patrimoniaux
- interdire le captage massif d'eau dans les bassins hydrographiques limitrophes (frontière canado-américaine)
- protéger les victimes du trafic de personnes une fois qu'elles sont libérées de leur esclavage
- interdire l'usage du tabac dans tous les lieux publics au Canada
- autoriser l'émission d'obligations municipales pour financer des projets d'infrastructure
- interdire les pourriels
- établir une agence de protection des consommateurs pour le secteur des télécommunications
- faciliter l'accès des prestations d'assurance-emploi aux époux des employés du service extérieur
- créer un crédit d'impôt pour compensation de carbone
- obliger les ministères à présenter des rapports financiers trimestriels
- empêcher des investissements canadiens majeurs dans des entreprises étrangères qui participent à la violation des droits de la personne

PROJETS DE LOI ÉMANANT DE SÉNATEURS DU 1^{ER} AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009

Session	39 ^e législature, 2 ^e session (du 1 ^{er} avril au 7 septembre 2008)	40 ^e législature, 1 ^{re} session (du 19 novembre au 4 décembre 2008)	40 ^e législature, 2 ^e session (du 26 janvier au 31 mars 2009)
Déposés pendant l'exercice	12	17	32
Actifs pendant l'exercice*	37	17	32

* Voir à l'annexe C la liste complète des projets de loi émanant de sénateurs pour l'exercice.

* Déposés avant le début de l'exercice 2008-2009, mais toujours inscrits au Feuilleton du Sénat, c.-à-d. toujours à l'étude.

PROFILS : PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE SÉNATEURS

Promotion du développement durable



D'après mon expérience, si l'on accorde à un haut fonctionnaire une certaine indépendance et un budget acceptable, on lui laisse une marge de créativité. Un commissariat indépendant à l'environnement et au développement durable pourrait être un laboratoire actif où se pratiquent l'incubation et l'expérimentation d'idées nouvelles, parallèlement au travail courant. Fort de sa perspective globale, il pourrait plus facilement envisager des moyens d'équilibrer les trois éléments du développement durable : environnemental, économique et social. De surcroît, ses innovations pourraient servir d'exemples au secteur privé et au secteur non gouvernemental.

Sénatrice Elaine McCoy, son site web

Ancienne ministre de l'Alberta et championne du développement durable au Canada, la sénatrice Elaine McCoy a présenté le projet de loi S-206 en janvier 2009*. Ce projet de loi a pour but de retirer au Bureau du vérificateur général la responsabilité du poste de commissaire fédéral à l'environnement et au développement durable et de créer un commissariat indépendant qui relèverait directement des deux Chambres du Parlement.

En juin 2008, le Sénat avait adopté un projet de loi qui est devenu la *Loi fédérale sur le développement durable*. En l'étudiant, la sénatrice McCoy a acquis la conviction que l'exercice du développement durable systémique au sein de l'administration gouvernementale est une entreprise tellement complexe qu'une seule personne doit en assurer la coordination. Elle estime qu'en devenant un haut fonctionnaire indépendant, le commissaire à l'environnement et au développement durable ne se contenterait plus de réagir, ce à quoi le cantonnent la vérification et l'examen critique des pratiques en cours. Il pourrait jouer un rôle *proactif*. Il serait très bien placé pour évaluer les pratiques exemplaires, en proposer de meilleures et aider le gouvernement à les appliquer uniformément dans ses nombreux ministères et organismes.

* Ce projet de loi a été déposé pour la première fois en juin 2008 sous le numéro S-243.

Préservation du serment de citoyenneté

La Couronne est un symbole de notre histoire, de nos racines et de notre avenir [...] C'est l'incarnation de la notion que la société que nous partageons est plus grande, reflétée par la Couronne, que n'importe quel politicien ou premier ministre élu du jour. Comme nous le savons tous, les premiers ministres et les gouvernements vont et viennent, comme il se doit en démocratie, tandis que les valeurs persistantes de civilité, de primauté du droit, d'égalité devant la loi, de mémoire institutionnelle, d'équité et d'intérêt public se maintiennent par l'entremise de la Couronne. Voilà ce qu'affirme le serment [de citoyenneté]. Voilà ce qu'englobe la citoyenneté

**Sénateur Hugh Segal, *Débats du Sénat*,
10 avril 2008**



Le sénateur Hugh Segal, qui se dit un « monarchiste de la vieille école », cherche à protéger l'institution de la monarchie au Canada. Son projet de loi S-225*, déposé en février 2009, témoigne de ses efforts en ce sens. Il vise à préserver le serment de citoyenneté que prêtent les nouveaux citoyens et qui inclut une promesse d'allégeance à la Reine du Canada.

Ce projet de loi fait suite à une récente contestation fondée sur la Charte, soulevée par de futurs citoyens qui estiment ne pas pouvoir prêter allégeance à la Couronne parce qu'en tant que républicains, ils veulent voir cette institution abolie au Canada. Selon le sénateur Segal, puisque la Couronne fait partie intégrante de la Constitution, la promesse d'allégeance fait aussi partie intégrante du serment de citoyenneté. Il n'est pas contre l'idée de modifier le serment ni la Constitution, mais pense qu'il faudrait le faire par une démarche politique en bonne et due forme. « Nous devrions respecter leur droit de présenter des pétitions et de faire campagne en faveur de la suppression du serment d'allégeance », a-t-il déclaré au Sénat. « Toutefois, ni eux ni personne d'autre ne devraient avoir le droit d'utiliser une partie de la Constitution pour en supprimer une autre en recourant à la Charte devant les tribunaux. »

Le projet de loi du sénateur Segal prévoit un rare recours du Parlement à la disposition de dérogation de la *Loi constitutionnelle de 1982* afin de soustraire la prestation du serment de citoyenneté à l'application des articles 2 et 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il vise ainsi à protéger le serment contre les poursuites judiciaires fondées sur la Charte.

* Le même projet de loi a été déposé au cours de la 2^e session de la 39^e législature, sous le numéro S-231. Les citations ci-dessus sont tirées du discours qu'a prononcé le sénateur Segal lors de l'étude du projet de loi initial le 10 avril 2008.

Projet de loi sur l'assemblée des peuples autochtones du Canada



Il est temps de réfléchir à une formule qui implique les Autochtones dans la gestion des affaires de ce pays, notamment celles qui les concernent. Il est urgent de passer à une autre étape, que tous les rapports sensibles et intelligents, notamment celui de la Commission royale sur les peuples autochtones, n'arrêtent pas de recommander, c'est-à-dire une responsabilisation accrue des Autochtones [face à leur destin].

**Sénateur Aurélien Gill, Débats du Sénat,
7 mai 2008**

Le 7 mai 2008, le sénateur Aurélien Gill a fait la déclaration suivante au Sénat : « Les Autochtones doivent prendre leur place dans le paysage politique canadien. La Constitution de 1982 nous reconnaît en tant que peuples. Elle reconnaît l'existence de nos droits. En conséquence, il est plus que temps de passer aux actes afin d'atteindre les objectifs permettant aux peuples autochtones de contrôler leur destinée. »

Selon le sénateur Gill, lui-même Montagnais et ancien chef de la communauté de Mashteuiatsh au Québec, le premier geste concret en ce sens pourrait être son projet de loi S-234*, qui prévoit la création à Ottawa d'une assemblée des peuples autochtones constituée de représentants des Inuits, des Premières nations et des Métis. Cette assemblée serait une institution protoparlementaire chargée d'étudier les politiques, les projets de loi, les programmes et les prévisions de dépenses du Canada qui ont des répercussions sur les Autochtones. Elle pourrait, selon le sénateur Gill, finir par former une troisième Chambre du Parlement en remplacement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (où il a déjà occupé un poste de directeur général), ce qui assurerait aux Autochtones une entière participation aux affaires politiques et conduirait, espère-t-il, à une ère de responsabilité et de réconciliation.

* Déposé au cours de la 2^e session de la 39^e législature.

Pour un régime unique de réglementation des valeurs mobilières

Le Canada fait bande à part au sein des pays industrialisés puisqu'il n'a pas de commission nationale des valeurs mobilières. Avoir un régime unique de réglementation serait plus efficace et surtout accroîtrait la productivité du marché des capitaux au Canada, alors même que le coût de ces capitaux se trouve à être une question cruciale non seulement au Canada, mais aussi ailleurs dans le monde.

Sénateur Jerahmiel Grafstein, Débats du Sénat, 26 novembre 2008



De l'avis du sénateur Jerahmiel Grafstein, la compétitivité du Canada dans le monde est sérieusement affaiblie par l'existence de 13 organismes de réglementation des valeurs mobilières. Sa solution est le projet de loi S-208*, déposé le 20 novembre 2008. D'une longueur de 218 pages, ce texte de loi propose la création d'une commission nationale unique des valeurs mobilières.

Après avoir souvent relevé des observations à ce sujet dans ses recherches, le sénateur Grafstein a présenté pour la première fois son projet de loi sur les valeurs mobilières en mai 2007. Un régime unique de réglementation permettrait, selon lui, d'augmenter la productivité de nos marchés des capitaux, de protéger les investisseurs contre la fraude et de stimuler l'économie. En font foi les lettres d'appui et les articles d'opinion rédigés par des économistes, des investisseurs et des gens d'affaires. Le Comité sénatorial des banques et du commerce signale depuis des années dans ses rapports qu'une telle mesure s'impose, et de nombreux experts au Canada et à l'étranger abondent dans le même sens. C'est le cas du gouvernement fédéral, qui a confirmé dans le budget de 2009 son intention de créer une commission nationale.

* Déposé au cours de la 1^{re} session de la 40^e législature, ce projet de loi existait déjà dans les 1^{re} et 2^e sessions de la 39^e législature. Il a été déposé de nouveau au cours de la 2^e session de la 40^e législature sous le numéro S-214.

Victimes du terrorisme : des moyens d'agir



Le terrorisme, cette plaie du monde moderne, vise non seulement des innocents mais vise aussi à détruire les principes de démocratie qui nous sont si chers. Il frappe au cœur même des sociétés modernes, voire de la civilisation. Le terrorisme est une arme brandie par des individus maléfiques qui cherchent à détruire notre mode de vie. C'est un phénomène que nous devons combattre avec toutes les ressources que notre société démocratique met à notre disposition [...]

**Sénateur David Tkachuk, *Débats du Sénat*,
6 février 2008**

C'est en 2005 que le sénateur David Tkachuk a présenté sa première version de ce qui est devenu le projet de loi S-225*. Trois versions améliorées ont suivi au fil des sessions parlementaires. Le sénateur a travaillé à recueillir des appuis pour ce projet de loi avec la Canadian Coalition Against Terror, coalition de familles qui ont perdu des proches dans l'attentat à la bombe contre le vol d'Air India en 1984, dans les attaques du 11 septembre 2001 aux États-Unis et dans la foulée d'autres actes terroristes.

Le projet de loi vise à donner à ces familles un moyen d'atténuer leur sentiment d'impuissance à la suite de leur tragédie. Il prévoit modifier le *Code criminel* pour que les victimes et leur famille qui ont subi une perte ou des dommages dans ces circonstances puissent poursuivre en justice les responsables des actes terroristes. Il a aussi pour but d'empêcher le recours à l'immunité pour les États qui soutiennent sciemment les activités d'organisations terroristes inscrites, de façon à ce que les victimes puissent aussi les poursuivre en justice. Selon le sénateur Tkachuk, les terroristes et les États qui soutiennent le terrorisme y penseront deux fois avant de lancer une attaque si le Canada a clairement établi qu'il les tiendra pour responsables de leur action. En plus de donner aux victimes et à leur famille des moyens d'agir, le projet de loi offre à la population canadienne une protection de plus contre le terrorisme.

* Déposé au cours de la 2^e session de la 39^e législature.

3 Études spéciales en comité

Les études spéciales réalisées en comité permettent aux sénateurs d'approfondir des dossiers. Les comités, qui se composent de 9 à 15 sénateurs, invitent des témoins à les renseigner sur le sujet retenu. Ils mènent aussi des consultations à plus large échelle en effectuant des sondages, en sollicitant des commentaires en ligne et en allant dans les différentes régions du pays pour se rendre compte de la situation de visu. Ils s'emploient ensuite à dégager un consensus pour les conclusions de leur étude.

Bien que les travaux parlementaires aient subi des interruptions en 2008-2009, les comités sénatoriaux* ont pu entendre 1 112 témoins et déposer 31 études spéciales* sur des sujets comme :

- le développement durable au Canada
- le rôle du Canada au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies
- la gestion des ressources humaines dans la fonction publique
- les programmes d'infrastructure et les organismes de développement régional
- la réduction des prestations d'invalidité à long terme pour les anciens combattants
- la situation des Forces canadiennes en Afghanistan
- la dualité linguistique aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010
- l'usage de l'inuktitut dans la chambre du Sénat
- le respect des traités modernes conclus avec les Premières nations
- la réalisation du potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada
- la santé de la population
- la nécessité d'un personnel entièrement bilingue à Air Canada

En dépit des échéances, les comités sénatoriaux se sont rendus aux endroits qui suivent – au Canada et à l'étranger – pour recueillir des informations et des points de vue dans le cadre de leurs études :

Arctic Bay, Nunavut
 Bathurst et Tracadie, Nouveau-Brunswick
 Brantford, Ontario
 Fort Alexander, Manitoba
 Halifax, Nouvelle-Écosse (trois comités)
 Iqaluit, Nunavut
 Kaskechewan et Fort Albany, Ontario
 Moncton, Nouveau-Brunswick
 Nanisivik, Nunavut
 Pangnirtung, Nunavut
 Pond Inlet, Nunavut
 Qikiqtarjuak, Nunavut
 Resolute, Nunavut
 Sherbrooke, Québec
 Ste. Anne, Manitoba
 St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador
 (deux comités)
 Victoria, Colombie-Britannique
 Vancouver, Colombie-Britannique
 Welland, Ontario
 Whitehorse, Yukon
 Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest

Bruxelles, Belgique
 Dubaï, Émirats arabes unis
 Kandahar, Afghanistan
 Landstuhl, Allemagne
 Londres, Royaume-Uni

* Voir l'annexe E pour la liste complète des comités sénatoriaux actifs en 2008-2009 et des sénateurs qui y ont participé.

* Voir l'annexe D pour la liste complète des études spéciales en comité de 2008-2009.

PROFILS : ÉTUDES SPÉCIALES EN COMITÉ

Protection des eaux arctiques canadiennes



Avec ses vastes ressources naturelles très peu exploitées, l'Arctique prend de l'importance sur les plans stratégique et économique. L'activité maritime devrait augmenter grandement, la fonte de la glace polaire se conjuguant au prix élevé de l'énergie. Le rôle de la Garde côtière canadienne dans l'Arctique, une région d'un potentiel énorme, sera de plus en plus critique dans les années à venir.

**Comité sénatorial des pêches et des océans,
*La Garde côtière dans l'Arctique canadien :
Rapport provisoire, juin 2008***

En décembre 2007, le Comité sénatorial des pêches et des océans a commencé à étudier le rôle de la Garde côtière canadienne dans l'environnement arctique en mutation. Comme la population et le gouvernement s'intéressaient de plus en plus au Nord, le comité voulait savoir si la Garde côtière était bien préparée aux défis à venir des eaux arctiques canadiennes. Dans son rapport provisoire de juin 2008, il a conclu qu'elle devrait être mieux préparée, mandatée et pourvue en ressources financières par le gouvernement fédéral pour pouvoir s'attaquer aux défis d'une région arctique qui évolue rapidement.

Le comité a affirmé dans son rapport que l'Arctique est « d'abord et avant tout la patrie des Inuits, qui habitent cette région et exploitent ses ressources depuis des milliers d'années ». Au début de juin, ses membres sont allés au Nunavut pour entendre le point de vue des habitants du Nord. À Iqaluit et à Pangnirtung, ils ont encouragé les Inuits à venir à leur rencontre en fournissant des services d'interprétation simultanée en inuktitut, ce qui est rare dans les audiences officielles. Les habitants du Nord ont informé les sénateurs sur la Garde côtière, la souveraineté dans l'Arctique, les pêches et l'environnement en mutation. Le comité s'est aussi rendu en mission d'étude à Qikiqtarjuak, Pond Inlet, Resolute, Nanisivik et Arctic Bay en vue de son rapport final.

Lutte contre la pauvreté

1. Pauvreté en milieu rural

Notre économie repose sur le milieu rural, qui produit des denrées, des combustibles, de l'énergie et des matériaux de construction pour nos villes et pour les marchés d'exportation mondiaux. Le Canada a observé avec inquiétude les crises de l'alimentation et de l'énergie et la récession qui ont frappé la planète. Notre capacité d'affronter la tourmente dépendra en grande partie de la résilience du Canada rural. Or, ce milieu a été dangereusement négligé. Il est temps de donner en retour à ceux qui font la force de notre pays.

Présidente du Comité sénatorial de l'agriculture et des forêts, cité dans le *Lethbridge Herald*, 18 juin 2008



Au fil du temps, le Sénat s'est penché à maintes reprises sur le sort des pauvres au Canada. Son fameux rapport Croll de 1971 sur la pauvreté est encore cité dans les débats publics sur le sujet. Il ne faut donc pas se surprendre que, cette année, deux comités sénatoriaux aient déposé des rapports sur la lutte contre la pauvreté.

Le 16 juin 2008, le Comité sénatorial de l'agriculture et des forêts a déposé un rapport de 365 pages qui remet en question notre vision du Canada rural. *Au-delà de l'exode : Mettre un terme à la pauvreté rurale* est le premier rapport d'étude parlementaire à porter exclusivement sur la pauvreté rurale. Ce rapport résulte de deux ans de travaux, de missions d'étude dans des collectivités rurales de chaque province et territoire – 17 en tout – et du témoignage de plus de 330 personnes.

Signalant que, pour la première fois de l'histoire, la part de la population vivant en milieu rural était tombée en deçà de 20 p. 100, le comité a conclu que la négligence des décideurs, année après année, avait contribué au déclin du milieu rural. Et ce, malgré le fait que notre sécurité et notre économie dépendent de secteurs comme l'agriculture, les forêts, les mines, l'énergie et les pêches. Le comité a recommandé que le gouvernement crée un ministère des Affaires rurales, qui donnerait aux six millions de ruraux une voix au Cabinet. Il a aussi encouragé le gouvernement à déplacer vers de petites villes des bureaux qui n'offrent pas de services de première ligne et à trouver de meilleures solutions pour les programmes de soutien du revenu. Il a présenté au total 68 recommandations pour rebâtir les collectivités rurales et soutenir leurs habitants.

Lutte contre la pauvreté

2. Pauvreté en milieu urbain

En 1961, le président John F. Kennedy a lancé cet avertissement : « Si la société libre ne parvient pas à améliorer le sort de la majorité des pauvres, elle ne pourra pas sauver la minorité des riches. » Il comprenait qu'aucun pays, si puissant soit-il, ne peut fermer les yeux sur le sort de ses citoyens les plus défavorisés; qu'aucun pays, si prospère soit-il, ne peut se permettre de renoncer à la contribution que pourraient faire des millions de personnes si on leur en donnait le moindre la chance. De nos jours, dans le contexte de la mondialisation économique, il est plus important que jamais d'ouvrir ces perspectives, d'éveiller l'ingéniosité des personnes prises dans le piège de la pauvreté.

**Président du Sous-comité sénatorial sur les villes,
New Brunswick Telegraph-Journal, 21 août 2008**



En 2007, le Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie a établi un sous-comité chargé d'étudier les défis des villes canadiennes, notamment les questions économiques et sociales et la gouvernance. Il s'est d'abord penché sur trois enjeux – la pauvreté, le logement et l'itinérance –, mais après avoir entendu 32 témoins, il a conclu à la nécessité d'une étude plus approfondie. Il a entendu 60 experts de plus et, en juin 2008, a couché ses idées de politique et de programme dans un rapport de 90 pages intitulé *Pauvreté, logement et sans-abrisme : Enjeux et options*.

Le comité a divisé son rapport en sept grands thèmes, par exemple « un trop grand nombre de Canadiens n'ont pas accès à un logement adéquat et abordable » et « les villes doivent participer à la réduction de la pauvreté ». Sous chaque thème, il a présenté des possibilités d'action, soit 103 propositions en tout, qui devaient servir de point de départ à d'autres discussions publiques. Pour connaître l'avis des Canadiens sur ces propositions, il a communiqué le rapport provisoire aux témoins, a affiché le rapport sur son site web et s'est rendu à Halifax et à St. John's en août 2008. Les déplacements vers d'autres grandes villes ont été reportés à cause de la dissolution du Parlement en septembre. L'année suivante, le comité a poursuivi ses consultations dans le souci d'aider le Canada à combattre le fléau de la pauvreté urbaine.

Préparation du Canada aux situations d'urgence

Chaque pays est frappé de temps à autre par des catastrophes d'origine naturelle ou humaine – tornades, inondations, tempêtes de verglas d'une part, attaques terroristes, épidémies de grippe, problèmes de qualité de l'eau d'autre part. Ces situations sont, par définition, des situations d'urgence. La différence fondamentale entre une urgence et une catastrophe se résume presque toujours à un mot : *la préparation*.

Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense, sommaire du rapport *La protection civile au Canada*, août 2008



Le Canada est-il prêt pour des urgences nationales, comme des catastrophes d'origine naturelle et des attaques terroristes? Le Comité sénatorial de la défense nationale et de la sécurité a répondu en août 2008 que ce n'était « toujours pas » le cas.

Dans *La protection civile au Canada*, le comité fait état des progrès accomplis depuis la publication de son rapport de 2004 sur le sujet. Comme il l'avait fait pour le rapport de 2004, il a envoyé un questionnaire à une centaine de coordonnateurs des services municipaux de protection civile. Après avoir comparé leurs réponses, compilé des données probantes et interrogé les témoins, le comité a conclu que les progrès dans la préparation des mesures d'urgence étaient terriblement lents.

Dans son récent rapport, le comité examine le financement des plans d'urgence municipaux et l'utilité des dépôts d'urgence existants. Il signale des progrès, notamment une meilleure communication entre les premiers intervenants et l'armée, mais aussi un manque de coordination, une protection insuffisante des infrastructures vulnérables telles que les ponts et, tout particulièrement, le manque de capacité des forces armées. Il déplore depuis des années que l'armée ne reçoive pas de ressources financières suffisantes et estime que cela nuira à sa capacité d'intervention. Le rapport présente 30 nouvelles recommandations afin d'aider à corriger ces lacunes.

Création d'un circuit d'approvisionnement mondial

Le Canada occupe une position stratégique pour devenir un joueur clé dans la chaîne d'approvisionnement grâce à nos ports de conteneurs, à nos chemins de fer, à nos autoroutes et à nos routes aériennes. Pour y parvenir, nous devons examiner les lacunes dans le système pancanadien et les corriger sans tarder. Bien sûr, les investissements dans l'infrastructure seront élevés, mais le Canada en retirera des bénéfices sous la forme de milliers d'emplois créés et d'investissements connexes. Il est temps d'agir.

Présidente du Comité sénatorial des transports et des communications, Débats du Sénat, 16 juin 2008



En 2006, le Comité sénatorial des transports et des communications a entrepris une étude sur le transport des marchandises entre le Canada et d'autres pays et au Canada même. Après avoir entendu des témoins et visité des ports côtiers, il a réalisé que le fruit était mûr pour notre industrie du transport maritime puisque le Canada est situé entre les deux principaux marchés mondiaux, les États-Unis et la Chine.

Désireux de saisir la balle au bond, le comité s'est intéressé aux mesures concrètes qui aideraient les ports canadiens à jouer un rôle clé sur le plan international. Dans son rapport de juin 2008, il fait état de mesures à apporter pour que le réseau soit ininterrompu d'un océan à l'autre. Il s'agirait par exemple d'améliorer les services ferroviaires, d'harmoniser les règlements provinciaux sur le camionnage, de remédier aux pénuries de main-d'œuvre, d'actualiser les politiques des ports et de moderniser les infrastructures.

Dans son rapport, le comité a recommandé que le gouvernement fédéral prenne les devants pour coordonner les nombreux intervenants de l'industrie. Au début de l'exercice financier suivant, le gouvernement a annoncé qu'il affectait des fonds à CentrePort Canada au Manitoba, point d'entrée intérieur qui deviendra une plaque tournante pour les marchandises en provenance d'Asie. Le comité s'est réjoui de cette initiative, qu'il considère comme un premier pas dans les efforts pour faire du Canada un acteur clé du transport mondial des marchandises.

4 Projets de loi du gouvernement

Le Sénat remplit des fonctions très utiles dans l'examen des projets de loi du gouvernement, qui visent soit à établir une nouvelle loi, soit à modifier une loi existante. Il sert entre autres de filet de sécurité. Il est particulièrement habile à trouver des erreurs de forme, comme des fautes de traduction ou de rédaction.

Le Sénat ajoute aussi une étape de consultation publique au processus législatif, donnant à de petits groupes ou à des particuliers concernés la chance d'en discuter et de l'étudier. Ces intervenants découvrent parfois qu'un projet de loi aura des conséquences non voulues pour les Canadiens. Le Sénat est en général le dernier moyen de recours pour repérer et limiter ces conséquences et faire en sorte que le projet de loi atteigne l'objectif initial.

Par ailleurs, les idées des sénateurs se retrouvent souvent dans les projets de loi du gouvernement. Le Sénat est une excellente tribune pour les enjeux qui n'ont pas un intérêt politique immédiat ou qui touchent les minorités sans grande influence politique. Il est à même de soulever une question avec crédibilité et à répétition, jusqu'à ce qu'elle obtienne l'attention qu'elle mérite.

PROJETS DE LOI ÉTUDIÉS PAR LE SÉNAT, EXERCICE 2008–2009

	Étudiés	Adoptés*	Ont fait l'objet d'un rapport de comité sénatorial avec amendements ou observations
Projets de loi du gouvernement	27	18	6
Projets de loi émanant d'un sénateur	86	6	2
Projets de loi émanant d'un député	14	7	4
TOTAL	127	31	12

* Adoptés en troisième lecture au Sénat entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009. Il est à noter que d'autres projets de loi étudiés peuvent avoir franchi l'étape de la troisième lecture après la fin de l'exercice.

PROFILS : PROJETS DE LOI DU GOUVERNEMENT

Pour régler l'arriéré des revendications particulières



Honorables sénateurs, nous suivons de près les 54 revendications particulières réglées en 2007-2008. Le comité estime que cela fait partie de ses responsabilités [...] Plusieurs membres du comité ont eu un entretien avec le ministre Strahl [des Affaires indiennes et du Nord canadien] hier soir. Nous avons abordé cette question. Nous sommes tous conscients de l'importance de ne pas laisser traîner ces revendications.

Sénateur Gerry St. Germain, président du Comité sénatorial des peuples autochtones,
Débats du Sénat, 15 mai 2008

En 2003, le comité des peuples autochtones avait étudié un projet de loi du gouvernement, *Loi sur le règlement des revendications particulières*, qui prévoyait la création d'un tribunal pour traiter l'énorme arriéré des revendications particulières des Premières nations, c'est-à-dire les revendications visant des terres ou d'autres avantages qui pouvaient avoir été enlevés illégalement, mal gérés par l'État ou promis mais jamais donnés. Ce projet de loi a suscité un tollé chez les groupes des Premières nations, qui estimaient ne pas avoir été suffisamment consultés. En conséquence, le comité a proposé six amendements. Le projet de loi a été adopté en novembre de la même année, mais n'a jamais pris effet.

Trois ans plus tard, le même comité sénatorial a signalé dans un rapport la persistance de l'arriéré, évalué alors à plus de 800 revendications particulières, et la colère et le désespoir que cette situation provoquait chez les membres des Premières nations. Il a exhorté le gouvernement à régler le problème et a formulé des recommandations concrètes à cet effet. En juin 2007, le gouvernement a annoncé qu'il acceptait le processus recommandé et a entrepris de consulter les Premières nations. En 2007, il a déposé le projet de loi C-30 en vue d'appliquer la recommandation sur la création d'un tribunal chargé du règlement équitable des revendications particulières, ce à quoi l'Assemblée des Premières nations a applaudi. Présenté au Sénat en mai 2008, le projet de loi a été adopté le 18 juin 2008 à la grande fierté des sénateurs.

Défense des droits linguistiques

[Le rejet des] deux amendements me rend perplexe. Je reconnais que l'amendement n° 1 imposait aux juges d'aviser personnellement les accusés de leurs droits linguistiques. Pourtant, cette offre ne serait-elle pas une mesure positive en termes de droits linguistiques et une offre active de service? Je reconnais que l'amendement n° 3, qui a aussi été rejeté, peut être problématique du fait que les provinces et les territoires ne compilent aucune statistique sur la mise en œuvre des dispositions liées à la langue des procès. Cependant, ne serait-ce pas l'occasion rêvée de mettre sur pied de telles pratiques?

**Sénatrice Maria Chaput, *Débats du Sénat*,
1^{er} mai 2008**



Les droits des minorités de langues française et anglaise ont de nombreux défenseurs au Sénat, en particulier au Comité des langues officielles. C'est toutefois le Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles qui s'est occupé du projet de loi C-13. Étudié au Sénat au cours de l'hiver et du printemps 2008, ce projet de loi visait à réformer la procédure judiciaire.

Lorsque le projet de loi a été renvoyé au comité des affaires juridiques, le Barreau du Québec a demandé à être entendu pour exposer son point de vue. Il appuyait la plus grande partie du projet de loi, mais estimait que les changements proposés dans le mode de sélection de la langue des procès pourraient porter atteinte aux droits des accusés anglophones du Québec.

Le comité était du même avis. Sur les six amendements proposés, deux réglaient ce problème : le premier visait la production de rapports par les tribunaux sur la langue des procès et le second obligeait le juge à informer personnellement l'accusé de ses droits linguistiques. La Chambre des communes a rejeté ces deux amendements au motif qu'ils alourdiraient la charge administrative des tribunaux. Le projet de loi a donc reçu la sanction royale, mais avec quatre des six amendements.

Protection de l'emploi des réservistes



Comme beaucoup de gens des deux côtés du Sénat, je suis ravi que ce projet de loi [...] en soit à ses dernières étapes [...] Nos forces armées, bien qu'elles soient merveilleusement bien entraînées et compétentes, doivent désormais s'appuyer sur le soutien des membres de la force de réserve quand notre présence militaire est souhaitée ou nécessaire à l'étranger dans des conflits armés, ou ici, au pays, en cas de catastrophe. Les réservistes, qui doivent relever les défis pour lesquels ils se sont portés volontaires, ne risqueront plus de perdre leur emploi s'ils décident de servir leur pays.

**Sénateur Hugh Segal, *Débats du Sénat*,
16 avril 2008**

Jusqu'à récemment, les réservistes se trouvaient devant un dilemme si l'armée les appelait sous les drapeaux : ils pouvaient rester sur place et conserver leur emploi civil ou encore partir pour faire leur service actif et risquer de ne plus avoir d'emploi au retour. Le sénateur Hugh Segal estimait que les Canadiens mobilisés pour servir leur pays devraient être mieux traités. En 2006, il a présenté une motion qui demandait au gouvernement de faire appliquer les dispositions de la *Loi de 2002 sur la sécurité publique* concernant la protection d'emploi. Le Sénat a adopté la motion à l'unanimité. En septembre 2007, le ministre fédéral du Travail a souligné l'importance de l'appui accordé par le Sénat à la protection d'emploi des réservistes; dans le discours du Trône d'octobre 2007, le gouvernement s'est engagé à résoudre ce dilemme.

Pour garder le débat sur la place publique, le sénateur Segal est allé un peu plus loin. En octobre 2007, il a déposé le projet de loi S-202, qui avait pour objet de faire appliquer les dispositions visées dans sa motion. Son projet de loi n'a jamais atteint l'étape de la troisième lecture au Sénat, mais le sénateur Segal a été fier de prendre la parole en chambre le 26 février 2008 sur le projet de loi C-40 du gouvernement (étudié par le Sénat en mars et avril). Bien qu'abordant le problème sous un angle différent, ce projet de loi avait le même objectif que celui du sénateur Segal : protéger les emplois des réservistes relevant de la compétence fédérale qui sont appelés en service pour des urgences et d'autres situations désignées par le ministre de la Défense nationale. Il a reçu la sanction royale le 17 avril 2008.

Étude du budget de 2009



Quelle terrible situation est la nôtre. Si nous faisons notre travail en étudiant soigneusement le projet de loi, qui est au moins censé avoir été étudié dans une certaine mesure à [la Chambre des communes], de plus en plus de familles en souffriront. Au moment où la crise s'aggrave [...], je me refuse à ajouter aux difficultés que connaissent déjà tant de Canadiens.

Sénateur James Cowan, leader de l'opposition au Sénat, Débats du Sénat, 12 mars 2009

Le projet de loi visant l'exécution du budget fédéral de 2009 est parvenu au Sénat le 4 mars. Sachant qu'il pourrait sans tarder venir en aide aux Canadiens frappés par la récession, les sénateurs l'ont aussitôt renvoyé au Comité sénatorial des finances nationales. De nombreux sénateurs avaient toutefois reçu des lettres et des courriels de citoyens qui disaient s'opposer à certaines dispositions du projet de loi, comme les modifications à la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Considérant ces dernières comme moins urgentes, les sénateurs ont envisagé de scinder le projet de loi, ce qui leur permettrait d'adopter rapidement les mesures de relance tout en donnant aux personnes préoccupées par les autres dispositions le temps d'exposer leur point de vue.

Lorsqu'il est devenu évident que le projet de loi ne pouvait pas être scindé, le comité a établi un calendrier prévoyant 40 heures d'audiences publiques; il voulait que le projet de loi soit adopté au plus tard le 31 mars. Or, il a constaté dès sa première réunion que, si le Sénat n'adoptait pas rapidement le projet de loi, les prestations d'assurance-emploi supplémentaires ne seraient pas accessibles aux personnes admissibles au 1er mars. Ne voulant pas risquer de faire perdre ces prestations aux personnes qui en avaient besoin, le comité s'est empressé de présenter un rapport sans amendement.

En adoptant le projet de loi le 12 mars, le Sénat a ordonné à plusieurs comités sénatoriaux d'examiner plus à fond les dispositions qui ne concernaient pas le plan de relance. Quatre études distinctes ont été réalisées, ce qui a donné aux citoyens qui s'opposaient à certaines dispositions la chance de se faire entendre. Les comités ont reçu l'ordre de présenter un rapport pour le 11 juin.

5 À l'extérieur du Sénat

Le travail du Sénat ne se fait pas entièrement sur la Colline du Parlement. Les sénateurs oeuvrent aussi pour leur région ou pour une cause qui leur tient à cœur. Les enjeux qu'ils défendent font souvent l'objet de déclarations, d'interpellations ou d'autres initiatives au Sénat même, mais l'action des sénateurs s'exerce de bien d'autres façons : ils prononcent des allocutions à des conférences ou à des activités de financement, organisent des rencontres et y participent, stimulent le débat public ou, simplement, mettent leur crédibilité et leurs contacts parlementaires au service d'une cause.

Les sénateurs sont également des acteurs dynamiques du secteur de la diplomatie interparlementaire, qui gagne en importance dans les relations internationales. La plupart d'entre eux sont membres d'au moins une association parlementaire, soit un groupe de législateurs de partout dans le monde qui travaillent conjointement à susciter des changements à l'échelle internationale. Avec leurs collègues de la Chambre des communes, les sénateurs font partie de délégations invitées dans d'autres pays pour nouer des relations diplomatiques, organiser des conférences, donner des séances de formation sur la gouvernance démocratique, effectuer des études ou servir les intérêts du Canada grâce à leurs contacts à l'étranger.

Cette année, le Parlement du Canada était représenté dans 12 associations parlementaires et quatre groupes interparlementaires officiels, ainsi qu'au sein de nombreux groupes d'amitié non officiels et d'autres coalitions animées par des intérêts communs.

Associations multilatérales

Assemblée parlementaire de la Francophonie
 Association parlementaire Canada–Afrique
 Association parlementaire Canada–Europe
 (y compris la délégation canadienne à
 l'Assemblée parlementaire de l'OSCE)
 Association parlementaire de l'OTAN
 Association parlementaire du
 Commonwealth
 Forum interparlementaire des Amériques
 Union interparlementaire

Associations bilatérales

Association interparlementaire
 Canada–France
 Association interparlementaire
 Canada–Royaume-Uni
 Association législative Canada–Chine
 Groupe interparlementaire
 Canada–États-Unis
 Groupe interparlementaire Canada–Japon

Groupes officiels

Canada–Allemagne
 Canada–Irlande
 Canada–Israël
 Canada–Italie

PROFILS : À L'EXTÉRIEUR DU SÉNAT

Pour la réforme du Sénat



La Fédération des provinces se fait l'écho des préoccupations des premiers ministres, mais comme ses membres ne se réunissent que quelques fois par an, leur apport aux projets de loi fédéraux n'est pas continu. Seul un Sénat élu qui siège de concert avec la Chambre des communes peut apporter une contribution aux projets de loi fédéraux, renforcée par un vote et, au besoin, par le droit de veto d'une majorité d'élus provinciaux [...]

Notre pays a besoin d'un contrepoids aux partis fédéraux qui servent leurs propres intérêts en achetant des votes avec la carte de crédit nationale. Seul un Sénat réformé peut empêcher le retour à un parti fédéral unique qui ferait passer ses intérêts avant les intérêts nationaux.

Sénateur Bert Brown, *Calgary Herald*, 8 mai 2008

Le sénateur Bert Brown est le deuxième sénateur canadien seulement à avoir été choisi par l'électorat dans l'unique province où il existe un processus électoral pour les candidats au Sénat (l'Alberta). Depuis sa nomination en 2007 sur l'avis du premier ministre Stephen Harper, il s'emploie à faire changer les choses.

Il a parcouru le pays en 2008-2009 et rencontré le premier ministre ou le ministre des Affaires intergouvernementales de chaque province et territoire pour plaider en faveur de l'élection des sénateurs. Il a préparé un dossier sur la réforme du Sénat qui a été envoyé à chaque député provincial canadien. Pour intéresser la population à cette réforme, il a publié plus de 30 articles et lettres à la rédaction dans des journaux canadiens. Il a commencé à mettre en place un réseau YouTube qui présentera des entrevues auprès de personnalités publiques sur la réforme du Sénat et qui sera lancé au début du nouvel exercice. Le sénateur Brown est convaincu que les sénateurs devraient être élus pour défendre vigoureusement les intérêts de leur province ou territoire et fait tout en son pouvoir pour encourager les décideurs des provinces et territoires à suivre l'exemple de l'Alberta.

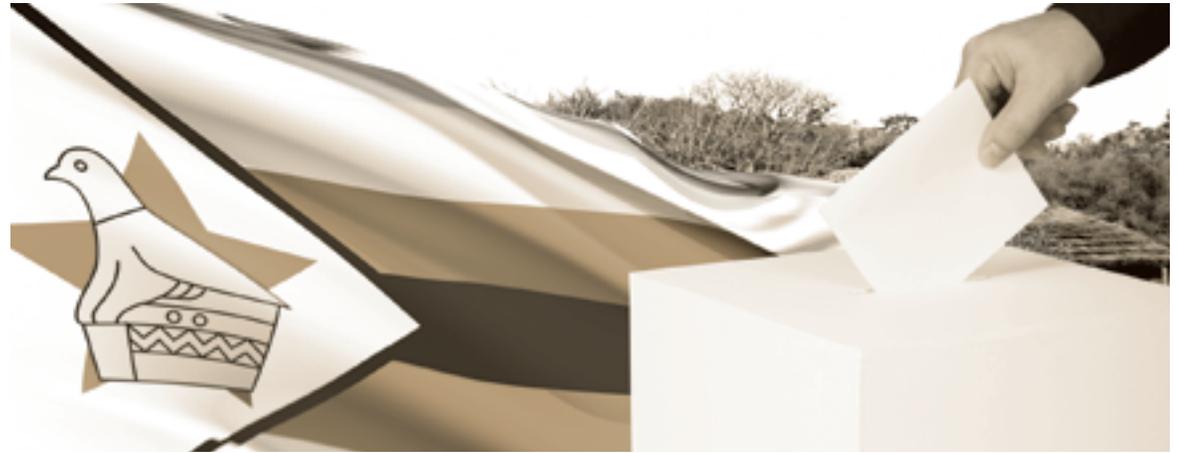
Ces dernières années, des sénateurs ont mis en avant de nombreuses propositions de réforme de la Chambre haute. Elles consistaient notamment à tenir un référendum sur son abolition, à augmenter le nombre de sièges pour mieux représenter la population croissante des provinces de l'Ouest, à supprimer l'obligation de posséder des biens immobiliers d'une valeur d'au moins 4 000 \$ pour avoir le droit de siéger et à éliminer les allégeances politiques au Sénat.

Justice pour les Zimbabwéens

Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui pour vous demander de vous joindre à moi pour appuyer les habitants du Zimbabwe en cette période importante alors qu'ils luttent et, dans bien des cas, perdent la vie en essayant d'amener des changements et d'instaurer la justice dans leur pays. Les Zimbabwéens méritent un processus électoral ouvert et transparent qui permet à tous les partis de faire campagne, et aux citoyens d'exercer leurs droits politiques sans craindre la persécution et la répression [...]

J'exhorte le gouvernement du Canada à poursuivre ses efforts proactifs afin de persuader les dirigeants de la CCDAA qu'il est temps d'agir. La situation est critique, mais elle pourrait être retournée si nous convainquions les forces qui appuient le président Mugabe de respecter les normes internationales et la primauté du droit afin d'obtenir la tenue d'élections et le retour de la paix pour les Zimbabwéens.

**Sénatrice Raynell Andreychuk, *Débats du Sénat*,
18 juin 2008**



La communauté internationale est troublée depuis des années par les violations des droits de la personne qui seraient commises par le régime du président du Zimbabwe, Robert Mugabe. Le Sénat, par exemple, a exhorté le Canada à rappeler son ambassadeur en 2007. La crise s'est amplifiée lors des élections de mars 2008 au Zimbabwe, qui ont donné lieu à des allégations de trucage du scrutin et de brutalité envers des représentants de l'opposition et des électeurs.

Cette année, les sénateurs ont été nombreux à chercher des solutions au conflit qui sévit au Zimbabwe. Cofondatrice et coprésidente de l'Association parlementaire Canada-Afrique, la sénatrice Raynell Andreychuk a contribué à mettre sur pied la première délégation parlementaire autorisée à entrer dans ce pays pour observer la situation postélectorale (avril 2008). Elle a également fait partie en juin d'une délégation qui s'est rendue dans plusieurs pays voisins préoccupés par la situation au Zimbabwe, et elle a abordé la question avec les dirigeants qui participaient au sommet de l'Union africaine en janvier 2009. De plus, par le truchement du groupe international des Parlementaires pour une action mondiale, elle a aidé des parlementaires zimbabwéens à sortir de leur pays pour recueillir l'appui des représentants d'autres pays et échanger de l'information.

Le sénateur Donald Oliver a aussi participé directement à l'activité diplomatique du Canada dans ce dossier. En avril 2008, il a rencontré à l'île Maurice l'ambassadeur du Canada au Zimbabwe. Ils ont tenu des réunions bilatérales avec des chefs d'État et des ministres des Affaires étrangères de pays africains, plaidant en faveur d'une solution africaine à la crise. La sénatrice Sharon Carstairs a continué à œuvrer pour les droits des parlementaires zimbabwéens sous le régime de Mugabe. En tant que présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'Union interparlementaire, elle a signalé le cas de huit députés zimbabwéens qui auraient été déplacés, battus, emprisonnés ou torturés par des agents de l'État.

À la défense des minorités de langue française

Je trouve très inquiétant le sort des communautés de langue française hors Québec. Les compressions à Radio-Canada auront un effet désastreux sur ces communautés minoritaires dans tout le Canada. Il y aura moins d'actualités nationales en français, moins d'émissions régionales et locales et moins d'heures de programmation [...] C'est encore plus troublant lorsqu'on réalise que, dans certains cas, les communautés francophones perdront la seule émission qu'elles avaient dans leur langue.

Sénatrice Claudette Tardif, blogue, 2 avril 2009



De nombreuses provinces ont parmi leurs sénateurs au moins un membre d'une communauté minoritaire de langue officielle, qu'il s'agisse d'un anglophone du Québec ou d'un francophone d'une autre région. Deux sénatrices ont particulièrement œuvré pour cette cause au cours de l'exercice.

Toujours active dans la défense des minorités de langue officielle de l'Alberta, la sénatrice Claudette Tardif a participé en mai 2008 à l'inauguration du premier centre de santé bilingue de cette province, d'où elle est originaire. Par ses interventions pendant la période des questions et par des entrevues, elle a mis en lumière l'impact des compressions budgétaires de Radio-Canada sur les émissions de radio et de télévision en langue française, services essentiels aux francophones hors Québec. Elle a fait campagne pour la nomination de juges bilingues à la Cour suprême. Elle a souligné l'importance de la dualité linguistique du Canada dans un article de revue spécialisée. Elle a aussi participé à une table ronde sur la dualité linguistique à Québec et à une conférence interculturelle sur les langues secondes à Edmonton.

Comme présidente du Comité sénatorial des langues officielles, la sénatrice franco-manitobaine Maria Chaput a dirigé de nombreuses études sur l'insuffisance des services aux minorités linguistiques du Canada, cause qu'elle soutient depuis longtemps au Sénat. Ces dernières années, elle s'est ingéniée à faire en sorte que les questions du recensement reflètent le poids démographique des francophones au Canada. « Les services et les fonds offerts aux communautés minoritaires de langue officielle dépendent des résultats du recensement de Statistique Canada », a-t-elle écrit à l'automne 2008. « Il est donc important que les outils de mesure soient calibrés de façon à bien évaluer la vitalité de la langue française au pays. » Cette année, elle s'est prononcée avec succès contre les limites électorales proposées au Manitoba, qui auraient à son avis désavantagé l'électorat francophone.

Soutien aux familles des militaires



Les conjoint(e)s [de militaires] travaillent constamment à concilier les exigences de la vie militaire avec leur statut de civil. Ils/elles ont dû s'adapter à ces contraintes et également aux ruptures régulières de leur vie professionnelle que cela engendre. La force morale et la discrétion dont ils/elles font preuve forcent l'admiration. J'ai toujours été séduite par leur volonté de se prendre en main. Ils/elles ne lâchent jamais. Ce sont mes héros/héroïnes.

Sénatrice Lucie Pépin, *Débats du Sénat*, 7 mai 2008

Le Sénat est connu pour aborder avec franchise les questions militaires. Le Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense produit beaucoup de rapports et met souvent en évidence la vigueur et les efforts de l'armée canadienne. Son sous-comité des anciens combattants étudie les services et le soutien que reçoivent les anciens combattants.

Il n'y a pas que les membres des Forces armées qui sont directement touchés par la vie militaire. La sénatrice Lucie Pépin s'emploie à donner une voix à leur conjoint(e) et à leur famille et à accroître leur visibilité. Bien qu'ils ne soient pas en uniforme, ces hommes et ces femmes font des sacrifices tout comme ceux qui servent sous le drapeau canadien. En 2008–2009, la sénatrice Pépin a parcouru le pays afin de visiter les centres de ressources pour les familles des militaires. Dans chaque centre, elle a rencontré des conjoint(e)s de militaire, leur a tendu une oreille attentive, les a motivé(e)s, leur a offert son appui et a pris part à leurs activités.

Une tribune diplomatique

Tout au long de ces échanges, j'ai été un heureux témoin, comme nous tous j'espère, de l'essence même de notre rôle de parlementaires de l'OSCE et de l'apport unique de notre organisation aux discussions sur la sécurité et l'économie régionales. Nous avons tous souvent entendu parler de l'interdépendance très étroite de ces questions. La raison d'être de l'organisation est de promouvoir un dialogue franc, ce qui importe plus que jamais si nous voulons instaurer une paix durable dans la région de l'OSCE. Il ne faut pas oublier – les événements en Géorgie sont là pour nous le rappeler – que la diversité des points de vue exprimés dans cette assemblée repose sur les valeurs communes à tous.

Sénateur Consiglio Di Nino, allocution prononcée à la séance de clôture de la réunion d'automne 2008 de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE



En septembre 2008, Toronto a été l'hôte de la réunion d'automne annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Des parlementaires de différents pays d'Europe, du Canada et des États-Unis ont été accueillis par le Président du Sénat, Noël Kinsella, et par le chef de la délégation canadienne, le sénateur Consiglio Di Nino.

Sur le grand thème « l'OSCE dans un monde ouvert : commerce, migration et sécurité », la réunion d'automne devait s'articuler autour de trois sujets : la dimension économique et environnementale, la dimension politico-militaire et la dimension humaine. Le programme de travail de la dimension politico-militaire a toutefois été modifié peu de temps avant le début de la réunion pour tenir compte d'une situation critique : l'escalade du conflit entre la Géorgie et la Russie, tous deux membres de l'OSCE, concernant la région géorgienne de l'Ossétie du Sud. C'était la première fois que les représentants de la Russie et de la Géorgie discutaient de la situation dans une tribune libre. Le Président Kinsella, le sénateur Di Nino et le vice-président de l'Assemblée, le sénateur Jerahmiel Grafstein, ont pris part à la discussion sur ce que pourrait faire l'OSCE pour aider la Géorgie et la Russie à trouver une solution. Bien que les problèmes n'aient pas été réglés, la réunion a constitué un premier pas important vers un débat international libre sur une question critique pour la sécurité européenne, et même mondiale.



La principale tâche des parlementaires consiste à exprimer les préoccupations et les attentes des gens que nous représentons, à analyser attentivement les problèmes et à mettre de l'avant des solutions législatives stratégiques pour guider les gouvernements.

Sénateur Noël A. Kinsella, Président du Sénat, à l'occasion d'une journée d'orientation pour les nouveaux diplomates, 30 janvier 2009

Le Président du Sénat



Figure dominante de la scène nationale et internationale, le Président du Sénat occupe le quatrième rang dans l'ordre de préséance du Canada, derrière la Reine (ou son représentant), le premier ministre et le juge en chef de la Cour suprême du Canada. La présidence du Sénat est une fonction vénérable inspirée du poste de grand chancelier au Parlement britannique.

Au quotidien, le Président occupe le fauteuil dans les séances du Sénat. Il oriente et dirige les débats en chambre, veille au respect de la procédure et exerce son autorité. Il préside les cérémonies parlementaires officielles qui se déroulent au Sénat, comme l'ouverture d'une législature, la lecture du discours du Trône au début d'une nouvelle session et la sanction royale de projets de loi. Il participe aussi à de nombreux événements nationaux où il met à profit sa connaissance et son expérience des affaires parlementaires et d'autres questions.

Le Président remplit aussi une fonction diplomatique de premier plan. Parfois accompagné d'une délégation parlementaire, il représente le Parlement ou le Sénat dans ses missions auprès d'autres assemblées législatives et d'autres États. Il accueille souvent des dignitaires étrangers en visite au Canada et rencontre des ambassadeurs d'autres pays au Canada lors de « visites de courtoisie », qui sont l'occasion de renouer et de cultiver des relations diplomatiques.

Le Président dans les séances et les cérémonies du Sénat

SÉANCES DU SÉNAT

Comme la Chambre des lords britannique, dont il s'inspire, le Sénat du Canada tient ses débats dans un esprit de collégialité, conformément à des règles qu'il établit lui-même en grande partie. Par conséquent, le Président joue un rôle de modérateur plus que d'arbitre.

Le Président est tout de même chargé de maintenir l'ordre et le décorum et de guider les sénateurs dans l'application des règles de procédure prévues au *Règlement du Sénat*. Il peut être appelé, pendant les séances, à se prononcer sur une question de privilège ou un rappel au Règlement, et ses décisions peuvent établir un précédent pour le déroulement futur des débats. Au cours de l'exercice 2008–2009, le Président a rendu 12 décisions officielles, qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://sen.parl.gc.ca/nkinsella/French/Rulings-f.htm>.



Le Président Kinsella préside une séance du Sénat (janvier 2009).

CÉRÉMONIES AU SÉNAT

Le Président dirige les cérémonies parlementaires officielles qui se déroulent dans la chambre du Sénat. Cette année, il a présidé aux cérémonies suivantes :

17 avril 2008
Cérémonie de sanction royale

29 mai 2008
Cérémonie de sanction royale

18 juin 2008
Cérémonie de sanction royale

26 juin 2008
Cérémonie de sanction royale

6 novembre 2008
Cérémonie du Souvenir

19 novembre 2008
Discours du Trône
1^{re} session de la 40^e législature

26 février 2009
Assermentation des pages du Sénat

26 janvier 2009
Discours du Trône
2^e session de la 40^e législature

12 mars 2009
Cérémonie de sanction royale

26 mars 2009
Cérémonie de sanction royale

26 février 2009
Cérémonie de sanction royale



Le Président Kinsella à la cérémonie du discours du Trône qui ouvre la 40^e législature (novembre 2008).

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION PUBLIQUE

Le Président rencontre des Canadiens, assiste à des événements spéciaux et participe à diverses autres activités. En voici quelques-unes :

12 mai 2008

Réception pour l'Association canadienne des ex-parlementaires

18 septembre 2008

Réunion d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Toronto

26 septembre 2008

Servir l'intérêt commun : L'éducation civique fondée sur l'éthique et la fonction publique, conférence John J. Wintermeyer de 2008–2009, Université St. Jerome

30 octobre 2008

Lancement de la Campagne du coquelicot du Sénat

7 novembre 2008

Symposium marquant le 400^e anniversaire de l'arrivée de Samuel de Champlain à Québec

8 novembre 2008

Hommage à l'artiste Tom Forrestall

18 novembre 2008

Ouverture officielle de la Conférence internationale sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

21 novembre 2008

Inauguration, à l'Université St. Thomas, de l'auditorium qui porte le nom du Président

24 novembre 2008

Célébration de la Journée nationale de l'enfant dans la chambre du Sénat

10 décembre 2008

60^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme

14 janvier 2009

Visite à la Commission nationale des droits de la personne au Mexique

24 mars 2009

Réception en l'honneur de « Passages vers le Canada », initiative de l'Institut du Dominion à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale



Le Président Kinsella assiste à la cérémonie du jour du Souvenir au Mémorial de guerre à Ottawa (novembre 2008).



Le Président Kinsella accueille des membres des Guides du Canada lors d'une réception en l'honneur du programme « Passages vers le Canada » de l'Institut du Dominion (mars 2009).

Le Président en tant que diplomate

ÉCHANGES PARLEMENTAIRES

Le Canada entretient des relations avec d'autres États et leurs assemblées législatives afin de promouvoir ses intérêts nationaux et de trouver des terrains d'entente. Le Président accueille souvent des représentants et délégations d'assemblées législatives nationales et de gouvernements en visite au Canada. De plus, il effectue des visites diplomatiques et dirige des délégations parlementaires à l'étranger.

Visites au Canada

Au cours de l'exercice 2008–2009, le Président du Sénat a reçu les délégations parlementaires étrangères suivantes :

12 et 13 mai 2008

Visite de M. William Hay, député, président de l'Assemblée d'Irlande du Nord et président de la Commission de l'Assemblée d'Irlande du Nord du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Visites à l'étranger

Le Président participe aussi à des visites effectuées auprès des partenaires étrangers du Canada et dirige des délégations de parlementaires pour aider notre pays à atteindre ses objectifs diplomatiques. En 2008–2009, il a dirigé les délégations et visites officielles suivantes* :

Du 16 au 21 mai 2008

Visite en France, avec une délégation parlementaire

22 et 23 mai 2008

Participation à la Conférence européenne des présidents de parlement, Strasbourg, France

27 mai 2008

Visite de Son Excellence M. Gundars Daudze, président du Parlement de la République de Lettonie (Saeima)

26 mars 2009

Visite d'une délégation parlementaire du Mexique

Du 2 au 5 juillet 2008

Participation à la Conférence des présidents d'assemblée parlementaire de la Francophonie à Québec

Du 11 au 18 janvier 2009

Visite au Mexique, avec une délégation parlementaire

Du 15 au 18 janvier 2009

Participation à la VI^e Rencontre mondiale des familles à Mexico

AUTRES VISITES OFFICIELLES

Au cours de l'exercice 2008–2009, le Président du Sénat a accueilli les personnes suivantes, invitées par le gouvernement du Canada :

2 mai 2008

Visite de Leurs Excellences M. Anand Satyanand, gouverneur général de la Nouvelle-Zélande, et M^{me} Susan Satyanand*

9 mai 2008

Visite de Son Excellence M. Francisco Santos Calderón, vice-président de la République de Colombie

26 mai 2008

Visite de Son Excellence M. Viktor Yushchenko, président de l'Ukraine

29 mai 2008

Visite de Son Excellence M. Toomas Hendrik Ilves, président de la République d'Estonie

9 juin 2008

Visite de Son Excellence M^{me} Michelle Bachelet, présidente de la République du Chili

19 février 2009

Visite de l'honorable Barack Obama, président des États-Unis d'Amérique

* Les rapports du Président sur ces missions diplomatiques peuvent être consultés à l'adresse <http://www2.parl.gc.ca/IIA/?Lang=F>.

* Les invités ont été reçus par la Présidente intérimaire, la sénatrice Rose-Marie Losier-Cool.

VISITES DE COURTOISIE

En dehors de ces visites, le Président accueille régulièrement des délégations, des hauts-commissaires et des ambassadeurs d'autres pays ainsi que des dignitaires et hauts fonctionnaires canadiens et étrangers.

Au cours de l'exercice 2008–2009, le Président a reçu plus de 30 visites de courtoisie de représentants des pays suivants : Bangladesh, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Égypte, France, Hongrie, Irlande du Nord, Islande, Israël, Kazakhstan, Lettonie, Macédoine, Mexique, Nigéria, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Saint-Siège, Slovénie, Turquie, Ukraine et Yémen.



Le Président Kinsella accueille Barack Obama, président des États-Unis d'Amérique (février 2009).

ACTIVITÉS PROTOCOLAIRES

À titre d'ambassadeur du Parlement et du Sénat du Canada, le Président participe aussi, comme hôte ou invité, à de nombreuses activités officielles tant au pays qu'à l'étranger.

Cette année, le Président a participé aux activités spéciales suivantes :

23 mai 2008

Rencontre du juge en chef de l'Inde

26 mai 2008

Présentation d'un buste en bronze de Samuel de Champlain au Président de l'Assemblée nationale du Québec

27 mai 2008

Dévoilement du portrait officiel de l'ancien premier ministre Joe Clark

20 juin 2008

Participation au 49^e Congrès eucharistique international à Québec

19 et 20 août 2008

Visite à Fredericton de Son Excellence M^{me} Vesela Korac, ambassadrice de la Croatie au Canada, et du contre-amiral Ante Urlic, commandant de la marine croate

16 et 17 décembre 2008

Participation au Forum diplomatique de 2008 à Québec

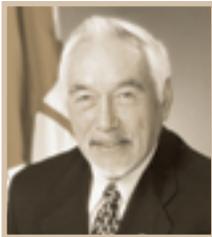
30 janvier 2009

Discours à l'occasion d'une journée d'orientation des nouveaux diplomates

« Les études sont ce que le Sénat fait de mieux », a déclaré au *Hill Times* Ned Franks, professeur retraité de l'Université Queen's. « Les comités sénatoriaux sont très doués pour se pencher sur des enjeux comme celui-ci [la *Loi d'exécution du budget 2009*]. [...] Les comités du Sénat ont tendance à faire preuve de moins de partisanerie que ceux de la Chambre des communes. Leurs membres ont tendance à être plus expérimentés et disposent de plus de temps. Ils ne laissent pas prise aux pressions de la partisanerie des partis. Ainsi, souvent, ils font réellement du bon travail lorsqu'ils examinent les programmes et les enjeux. »

Bea Vongdouangchanh, *The Hill Times*, 23 mars 2009

Sénateurs - 31 mars 2009



Willie Adams
Lib — Nunavut



A. Raynell Andreychuk
C — Saskatchewan



W. David Angus
C — Alma (Québec)



Norman K. Atkins
PC — Markham (Ontario)



Lise Bacon
Lib — De la Durantaye (Québec)



George Baker, C.P.
Lib — Terre-Neuve-et-Labrador



Tommy Banks
Lib — Alberta



Patrick Brazeau
C — Repentigny (Québec)



Bert Brown
C — Alberta



John G. Bryden
Lib — Nouveau-Brunswick



Catherine S. Callbeck
Lib — Île-du-Prince-Édouard

ABRÉVIATIONS

C	Parti conservateur du Canada
Ind	Indépendant
Lib	Parti libéral du Canada
PC	Progressiste-conservateur



Larry W. Campbell
Lib — Colombie-Britannique



Sharon Carstairs, C.P.
Lib — Manitoba



Andrée Champagne, C.P.
C — Grandville (Québec)



Maria Chaput
Lib — Manitoba



Ethel Cochrane
C — Terre-Neuve-et-Labrador



Gerald J. Comeau
C — Nouvelle-Écosse



Joan Cook
Lib — Terre-Neuve-et-Labrador



Anne C. Cools
Toronto Centre—York (Ontario)



Eymard G. Corbin
Lib — Grand-Sault (Nouveau-Brunswick)



Jane Cordy
Lib — Nouvelle-Écosse



James S. Cowan
Lib — Nouvelle-Écosse



Roméo Dallaire
Lib — Golfe (Québec)



Dennis Dawson
Lib — Lauzon (Québec)



Joseph A. Day
Lib — Saint John—Kennebecasis
(Nouveau-Brunswick)



Pierre De Bané, C.P.
Lib — De la Vallière (Québec)



Fred J. Dickson
C — Nouvelle-Écosse



Consiglio Di Nino
C — Ontario



Percy E. Downe
Lib — Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)



Michael Duffy
C — Île-du-Prince-Édouard



Lillian Eva Dyck
Lib — Saskatchewan



Nicole Eaton
C — Ontario



Art Eggleton, C.P.
Lib — Ontario



J. Trevor Eyton
C — Ontario



Joyce Fairbairn, C.P.
Lib — Lethbridge (Alberta)



Suzanne Fortin-Duplessis
C — Rougemont (Québec)



Francis Fox, C.P.
Lib — Victoria (Québec)



Joan Fraser
Lib — De Lorimier (Québec)



George J. Furey
Lib — Terre-Neuve-et-Labrador



Irving Gerstein
C — Ontario



Yoine Goldstein
Lib — Rigaud (Québec)



Jerahmiel S. Grafstein
Lib — Metro Toronto (Ontario)



Stephen Greene
C — Halifax-La Citadelle (Nouvelle-Écosse)



Mac Harb
Lib — Ontario



Céline Hervieux-Payette, C.P.
Lib — Bedford (Québec)



Leo Housakos
C — Wellington (Québec)



Elizabeth Hubley
Lib — Île-du-Prince-Édouard



Mobina S. B. Jaffer
Lib — Colombie-Britannique



Janis G. Johnson
C — Manitoba



Serge Joyal, C.P.
Lib — Kennebec (Québec)



Colin Kenny
Lib — Rideau (Ontario)



Wilbert Joseph Keon
C — Ottawa (Ontario)



Noël A. Kinsella
C — Fredericton–York–Sunbury
(Nouveau-Brunswick)



Hector Daniel Lang
C — Yukon



Jean Lapointe
Lib — Saurel (Québec)



Raymond Lavigne
Lib — Montarville (Québec)



Marjory LeBreton, C.P.
C — Ontario



Rose-Marie Losier-Cool
Lib — Tracadie (Nouveau-Brunswick)



Sandra M. Lovelace Nicholas
Lib — Nouveau-Brunswick



Michael L. MacDonald
C — Cap Breton (Nouvelle-Écosse)



Francis W. Mahovlich
Lib — Toronto (Ontario)



Fabian Manning
C — Terre-Neuve-et-Labrador



Yonah Martin
C — Colombie-Britannique



Paul J. Massicotte
Lib — De Lanaudière (Québec)



Elaine McCoy
PC — Alberta



Michael A. Meighen
C — St. Marys (Ontario)



Terry M. Mercer
Lib — Secteur Nord, Halifax
(Nouvelle-Écosse)



Pana Merchant
Lib — Saskatchewan



Lorna Milne
Lib — Comté de Peel (Ontario)



Grant Mitchell
Lib — Alberta



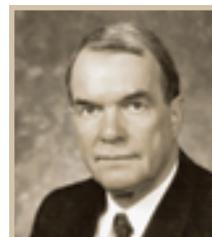
Percy Mockler
C — Nouveau-Brunswick



Wilfred P. Moore
Lib — Stanhope St. / South Shore
(Nouvelle-Écosse)



Jim Munson
Lib — Ottawa / Canal Rideau (Ontario)



Lowell Murray, C.P.
PC — Pakenham (Ontario)



Nancy Rugh
C — Cluny (Ontario)



Richard Neufeld
C — Colombie-Britannique



Pierre Claude Nolin
C — De Salaberry (Québec)



Donald H. Oliver
C — South Shore (Nouvelle-Écosse)



Lucie Pépin
Lib — Chaouinigane (Québec)



Robert W. Peterson
Lib — Saskatchewan



P. Michael Pitfield, C.P.
Ind — Ottawa–Vanier (Ontario)



Marie-P. Poulin (Charette)
Lib — Nord de l'Ontario (Ontario)



Vivienne Poy
Lib — Toronto (Ontario)



Marcel Prud'homme, C.P.
Ind — La Salle (Québec)



Nancy Greene Raine
C — Thompson–Okanagan–Kootenay
(Colombie-Britannique)



Pierrette Ringuette
Lib — Nouveau-Brunswick



Michel Rivard
C — Laurentides (Québec)



Jean-Claude Rivest
Ind — Stadacona (Québec)



Fernand Robichaud, C.P.
Lib — Nouveau-Brunswick



William Rompkey, C.P.
Lib — Terre-Neuve-et-Labrador



Hugh Segal
C — Kingston–Frontenac–Leeds (Ontario)



Nick G. Sibbeston
Lib — Territoires du Nord-Ouest



David P. Smith, C.P.
Lib — Cobourg (Ontario)



Mira Spivak
Ind — Manitoba



Gerry St. Germain, C.P.
C — Langley–Pemberton–Whistler
(Colombie-Britannique)



Peter A. Stollery
Lib — Bloor et Yonge (Ontario)



Terry Stratton
C — Red River (Manitoba)



Claudette Tardif
Lib — Alberta



David Tkachuk
C — Saskatchewan



John D. Wallace
C — Nouveau-Brunswick



Pamela Wallin
C — Saskatchewan



Charlie Watt
Lib — Inkerman (Québec)

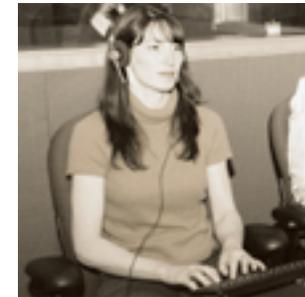


Rod A. A. Zimmer
Lib — Winnipeg (Manitoba)

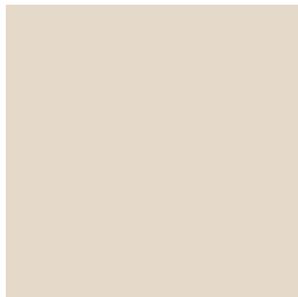
C'est vrai qu'il faut bien des mains pour construire un pays, et bien des mains aussi pour faire fonctionner notre système parlementaire. Celles de nos employés du Sénat sont très importantes. Il n'y a pas un seul parlementaire, qu'il s'agisse d'un honorable sénateur ou de quelqu'un de l'autre Chambre, qui puisse tout faire seul. Nous avons tous besoin de beaucoup de soutien.

Sénateur Noël A. Kinsella, Président du Sénat, entrevue accordée le 12 février 2009

L'Administration du Sénat et les finances



Les sénateurs travaillent à résoudre les problèmes d'intérêt public, mais pour y parvenir, ils ont besoin d'être soutenus. Le budget annuel du Sénat accorde des fonds pour assurer le fonctionnement des séances des comités et de la Chambre, ainsi que celui des bureaux des sénateurs. Toutefois, le soutien procédural, administratif et logistique provient de l'Administration du Sénat. Ses employés offrent, en coulisse, leur expertise afin d'assurer le bon fonctionnement du Sénat toute l'année.



LE COMITÉ PERMANENT DE LA RÉGIE INTERNE, DES BUDGETS ET DE L'ADMINISTRATION

Le Comité permanent de la Régie interne, des budgets et de l'administration exerce une surveillance sur les fonctions administratives et les budgets du Sénat. Composé de 15 sénateurs, il a pour responsabilité d'approuver les politiques administratives et de superviser le travail de l'Administration du Sénat. C'est aussi lui qui examine et alloue les budgets des comités du Sénat, répartit les fonds pour les activités liées au Sénat qui ne sont pas prévues dans les budgets des bureaux des sénateurs et en fait l'examen.

■ Membres du Comité permanent de la Régie interne, des budgets et de l'administration au 31 mars 2009*

George J. Furey, président
David Tkachuk, vice-président
Gerald J. Comeau
Joan Cook
Dennis Dawson
Stephen Greene
Elizabeth Hubley
Mobina S. B. Jaffer
Noël A. Kinsella

Michael L. MacDonald
Paul J. Massicotte
Jim Munson
Marcel Prud'homme, C.P.
Fernand Robichaud, C.P.
Peter A. Stollery

LE GREFFIER DU SÉNAT ET GREFFIER DES PARLEMENTS

Le greffier du Sénat fait office de greffier des séances du Sénat et il est le plus haut responsable du fonctionnement au quotidien de l'Administration du Sénat. Il relève du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration et est appuyé par une équipe de hauts fonctionnaires qui met en œuvre sa vision de l'Administration.

■ Greffier du Sénat et greffier des Parlements, 2008-2009

Paul C. Bélisle

■ Direction de l'Administration du Sénat au 31 mars 2009

Huissier du bâton noir
Kevin MacLeod

Légiste et conseiller parlementaire
Mark Audcent

Greffière principale, Direction des comités
Heather Lank

Greffier principal, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre
Charles Robert

Greffier principal, Systèmes législatifs et télédiffusion
Blair Armitage

Directrice des communications
Diane Boucher

Directrice, Secrétariat exécutif
Catherine Pearl-Côté

Directrice des finances
Nicole Proulx

Directrice des ressources humaines
Linda Dodd

Directrice, Services d'information
Hélène Bouchard

Directeur général, Services de la Cité parlementaire
Gilles Duguay

* L'annexe E présente la liste complète des sénateurs qui ont siégé à ce comité en 2008-2009.

MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Comme toute bonne organisation, l'Administration du Sénat fait constamment des efforts pour améliorer sa gouvernance et ses services. Cette amélioration est rendue possible grâce à la vision stratégique.

VISION

Offrir un soutien exemplaire aux sénateurs

MISSION

Aider les sénateurs à s'acquitter de leurs fonctions parlementaires

RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Faire en sorte que le contexte soit le plus propice possible à une contribution efficace des sénateurs à la législation et aux politiques canadiennes dans l'intérêt de tous les Canadiens

Responsable de l'orientation de l'Administration du Sénat, le greffier a une vision globale de l'amélioration continue qui repose sur cinq piliers. Les bureaux et directions de l'Administration ont travaillé assidûment pour atteindre ces cinq priorités stratégiques au cours de l'exercice 2008-2009.

1

Faire preuve d'une saine gestion publique, d'une bonne reddition de comptes et d'un bon niveau de transparence

- Cette année, la Direction des finances du Sénat a fait le passage aux états financiers vérifiables. Ce changement permettra d'améliorer la transparence, et un nouveau système d'entrée des données automatisé réduira de façon importante le temps nécessaire à l'entrée des données et les erreurs.
- L'Administration du Sénat a finalisé son cadre de gestion axé sur les résultats. La direction s'est engagée à mettre en place un système d'évaluation du rendement efficace afin d'améliorer la prestation de services et la reddition de comptes.
- L'Administration du Sénat a adopté un cadre d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et une politique de gestion des risques destinés à l'Administration. Cela permettra d'assurer la constance et la cohérence de la politique organisationnelle et de mettre en place des mécanismes normalisés de gestion du risque.

2

Renforcer le pouvoir administratif et l'efficacité opérationnelle du Sénat

- Le Sénat, la Chambre des communes et la GRC se sont associés pour élaborer le Plan directeur de sécurité (PDS) pour la Cité parlementaire afin de guider l'orientation en matière de sécurité à court, à moyen et à long terme. Le PDS est conforme au Cadre de vision et de planification à long terme du Parlement, qui définit cette même orientation pour les 20 prochaines années.
- Le seuil des immobilisations de l'inventaire du Sénat est tombé de 10 000 \$ à 3 000 \$, seuil considéré comme étant plus approprié, compte tenu de la taille de l'organisation et de la nature de ses achats d'équipements. L'inventaire physique de ces biens a, par conséquent, fait l'objet d'une révision qui porte sur les cinq dernières années et qui est terminée à 98 p. 100.
- Une stratégie conjointe sur les services d'imprimerie avec la Chambre des communes a été mise en place pour tirer davantage profit de l'expertise et de l'équipement.

3

Promouvoir des communications efficaces

- Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a créé un groupe de travail sur les communications pour recommander une orientation stratégique en matière de communication au sein du Sénat.
- L'Administration du Sénat a modernisé la structure, l'apparence et le contenu de l'intranet du Sénat et a adopté un cadre de gouvernance pour l'orientation stratégique et la mise à jour du nouveau site. L'intranet est conçu pour devenir l'outil principal de communication interne du Sénat.
- La Direction des communications du Sénat a étudié comment les autres assemblées législatives utilisent les nouveaux médias sociaux pour communiquer avec divers auditoires afin de se servir de ces outils pour améliorer la communication entre les sénateurs et la population.

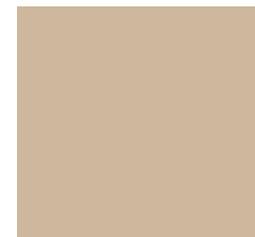
Donner de leur temps et leur argent

Cette année encore, dans le cadre de la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement fédéral, les sénateurs et l'Administration du Sénat se sont dépassés. Pour l'année 2008, le Sénat a amassé plus de 88 000 \$, soit 6 p. 100 de plus que l'année dernière. Chaque année, le Sénat, organisation qui ne compte que 750 personnes, essaie de battre le montant de l'année précédente. Tous les profits provenant de dons individuels et d'activités de financement tenues au cours de l'année sont versés à Centraide.

4

Renforcer notre stratégie de gestion des ressources humaines

- La diversité de l'effectif à l'Administration du Sénat est encore proportionnellement plus élevée que celle de la main-d'œuvre active de la région de la Capitale nationale. En outre, 95 p. 100 des employés ont participé à une formation sur la diversité.
- Le profil démographique à l'Administration du Sénat a été publié en avril 2008 et sera publié tous les ans. Il est conçu pour aider l'Administration du Sénat à prévoir ses besoins en personnel dans les années à venir et à planifier le renouvellement de l'effectif.
- À la fin de 2008-2009, presque 70 p. 100 des employés avaient suivi une formation sur les valeurs et l'éthique en lien avec le nouvel énoncé du Sénat en la matière.



5

Maximiser la gestion de l'information / technologie de l'information

- Un nouveau système de numérisation et d'archivage a été mis en place pour numériser, stocker et archiver les bandes vidéo et audio des délibérations des comités du Sénat.
- Les Services d'information du Sénat ont adopté de nouvelles mesures de sécurité des TI et de nouveaux modules de gestion pour protéger l'infrastructure du réseau du Sénat.
- Les Services d'information du Sénat ont mis en œuvre de nouvelles pratiques sur le cycle de développement de logiciels pour harmoniser davantage les efforts du Sénat en la matière et les objectifs opérationnels.

Rapport financier

Le budget du Sénat est examiné par le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. L'architecture des activités de programmes repose sur quatre piliers.

Les sénateurs et leurs bureaux

- L'indemnité parlementaire, les allocations et les cotisations au fonds de retraite des sénateurs;
- les frais de déplacement et de communication;
- les frais relatifs à la recherche et au fonctionnement du bureau des sénateurs, y compris le salaire du personnel et les frais de fonctionnement;
- le fonds de recherche des caucus.

Le fonctionnement de la Chambre

- Les appointements pour fonctions supplémentaires des hauts fonctionnaires du Sénat ainsi que les salaires de leurs employés et les frais de fonctionnement de leurs bureaux;
- les salaires et les frais de fonctionnement des bureaux du greffier du Sénat, du conseiller parlementaire et de l'huissier du bâton noir et du le Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre;
- le Programme des pages du Sénat;
- les échanges parlementaires;
- les Journaux, les comptes rendus des débats et les publications dans les deux langues officielles.

ARCHITECTURE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES

Secteur d'activité	Fonctionnement	Immobilisations	Paiements de transfert	Total
Sénateurs et leurs bureaux	38 109 466	333 554	42 729	38 485 749
Fonctionnement de la Chambre	6 576 341	73 858	0	6 650 199
Comités et associations	8 695 435	27 038	424 537	9 147 010
Soutien administratif	25 539 303	1 755 782	0	27 295 085
Total	78 920 545	2 190 232	467 266	81 578 043

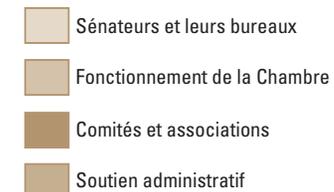
Les comités et associations

- Les dépenses et le soutien des comités;
- les associations parlementaires;
- les comptes rendus des délibérations des comités et les services de publication;
- la diffusion des délibérations des comités.

Le soutien administratif

- Les services de soutien administratif, y compris les finances, ressources humaines, communications, technologies de l'information et services d'information, planification des projets d'aménagement et entretien des locaux, ainsi que services postaux, de messagers, d'imprimerie, de réparation, de transport et des corps de métiers;
- la sécurité dans l'enceinte du Sénat.

Total des dépenses pour 2008–2009 : 81 578 043 \$



DÉPENSES BUDGÉTÉES ET RÉELLES PAR ARTICLE COURANT, 2008–2009

Fonctionnement	Budgétées	Réelles
Traitements et salaires	61 905 500	59 666 073
Transport et communications	13 030 200	11 263 631
Information et service d'imprimerie	280 500	734 183
Services professionnels et spéciaux	9 150 230	5 074 405
Locations	129 500	118 933
Achat de services de réparation et d'entretien	1 362 600	1 154 368
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 342 280	907 766
Total - fonctionnement	87 200 810	78 919 359
Immobilisations		
Acquisition de matériel et d'équipement	2 484 190	2 190 232
Total - immobilisations	2 484 190	2 190 232
Paiements de transfert		
Subventions et contributions	547 000	467 266
Autres subventions et paiements	0	1 186
Total des paiements de transfert	547 000	468 452
Total	90 232 000	81 578 043

RÉMUNÉRATION DES SÉNATEURS

Au 1^{er} avril 2008

Indemnité parlementaire	130 400
-------------------------	---------

ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Président du Sénat	54 400
Allocation de résidence	3 000
Allocation de voiture	1 061
Président intérimaire	22 500
Leader du gouvernement	74 400
Allocation de voiture	2 122
Leader de l'opposition	35 500
Leader adjoint du gouvernement	35 500
Leader adjoint de l'opposition	22 500
Whip du gouvernement	11 000
Whip de l'opposition	6 500
Whip adjoint du gouvernement	5 600
Whip adjoint de l'opposition	3 100
Président du caucus du gouvernement	6 500
Président du caucus de l'opposition	5 600
Président de comité	11 000
Vice-président de comité	5 600

DÉPENSES PAR ARTICLE COURANT

Fonctionnement	2007–2008	2008–2009	Écart %
Traitements et salaires	57 506 577	59 666 073	2,82
Transport et communications	11 439 444	11 263 631	-0,23
Information et services d'imprimerie	244 082	734 183	0,64
Services professionnels et spéciaux	5 563 696	5 074 405	-0,64
Locations	110 379	118 933	0,01
Achat de service de réparation et d'entretien	949 449	1 154 368	0,27
Services publics, fournitures et approvisionnements	879 046	907 766	0,04
Total - fonctionnement	76 692 673	78 919 359	2,90
Immobilisations			
Acquisition de matériel et d'équipement	1 749 253	2 190 232	25,21
Total - immobilisations	1 749 253	2 190 232	25,21
Paiements de transfert			
Subventions et contributions	459 828	467 266	1,62
Autres subventions et paiements	678	1 186	0,11
Total des paiements de transfert	460 506	468 452	1,73
Total	78 902 432	81 578 043	3,39

DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité	2007–2008	2008–2009	Écart %
Sénateurs et leurs bureaux	37 002 000	38 485 749	1,88
Fonctionnement de la Chambre	6 393 177	6 650 199	0,33
Comités et associations	9 055 381	9 147 010	0,12
Soutien administratif	26 451 874	27 295 085	1,07
Total	78 902 432	81 578 043	3,39

Les chiffres sous « Écart % » dans ces tableaux illustrent dans quelle mesure chaque article a contribué aux dépenses totales du Sénat.

Des renseignements supplémentaires sur les finances du Sénat sont publiés dans les volumes II et III des Comptes publics du Canada. Ils peuvent être consultés à www.pwgsc.gc.ca.

Pour plus d'information sur le Sénat

La participation citoyenne est un aspect vital de toute démocratie. Tenez-vous au courant de ce qui se passe dans votre parlement national en consultant le site parl.gc.ca. Les pages qui se rapportent au Sénat vous offrent :

- la diffusion web en temps réel des travaux du Sénat et des comités sénatoriaux;
- des renseignements complets sur tous les comités sénatoriaux, leurs membres et leurs travaux en cours, et des transcription des audiences;
- la Vidéo éducative du Sénat, une présentation audiovisuelle de 18 minutes portant sur le rôle du Sénat au Parlement et le travail que font les sénateurs;
- des fiches d'information et d'autres publications destinées aux enfants et aux adultes sur différents aspects de l'histoire du Sénat, sa valeur patrimoniale et son rôle dans notre démocratie.

Pour plus d'information sur le Sénat, pour communiquer avec un sénateur ou pour obtenir des rapports annuels antérieurs, des brochures sur le Sénat ou d'autres publications utiles :

Sans frais	1-800-267-7362
Région de la capitale nationale	613-992-1149
ATME	613-995-2266
Télécopieur	613-995-4998
Courriel	sencom@sen.parl.gc.ca

WWW.PARL.GC.CA



Membres du Sénat en 2008–2009

MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DU SÉNAT

Nominations

2 janvier 2009

Fred J. Dickson (Nouvelle-Écosse)
 Michael Duffy (Île-du-Prince-Édouard)
 Nicole Eaton (Ontario)
 Irving Gerstein (Ontario)
 Stephen Greene
 (Nouvelle-Écosse — Halifax-La Citadelle)
 Hector Daniel Lang (Yukon)
 Michael L. MacDonald
 (Nouvelle-Écosse — Cape Breton)
 Fabian Manning (Terre-Neuve-et-Labrador)
 Yonah Martin (Colombie-Britannique)
 Percy Mockler (Nouveau-Brunswick)
 Richard Neufeld (Colombie-Britannique)
 Nancy Greene Raine (Colombie-Britannique —
 Thompson-Okanagan-Kootenay)
 Michel Rivard (Québec — Les Laurentides)
 John D. Wallace (Nouveau-Brunswick)
 Pamela Wallin (Saskatchewan)

8 janvier 2009

Patrick Brazeau (Québec — Repentigny)
 Leo Housakos (Québec — Wellington)

14 janvier 2009

Suzanne Fortin-Duplessis
 (Québec — Rougemont)

Départs à la retraite

Michel Biron (Québec — Mille Isles)
 16 mars 2009
 Aurélien Gill (Québec — Wellington)
 26 août 2008
 Leonard J. Gustafson (Saskatchewan)
 10 novembre 2008
 Gerard A. Phalen (Nouvelle-Écosse)
 28 mars 2009
 Marilyn Trenholme Counsell
 (Nouveau-Brunswick)
 22 octobre 2008

Démissions

Michael Fortier (Québec — Rougemont)
 7 septembre 2008

Décès

SÉNATEURS PAR PROVINCE/TERRITOIRE AU 31 MARS 2009

	En poste	Sièges vacants
Alberta	6	0
Colombie-Britannique	6	0
Île-du-Prince-Édouard	4	0
Manitoba	6	0
Nouveau-Brunswick	10	0
Nouvelle-Écosse	9	1
Nunavut	1	0
Ontario	24	0
Québec	23	1
Saskatchewan	6	0
Terre-Neuve-et-Labrador	6	0
Territoires du Nord-Ouest	1	0
Yukon	1	0
Total	103	2

ALLÉGEANCE POLITIQUE DES SÉNATEURS AU 31 MARS 2009

* indique le parti au pouvoir

Parti conservateur du Canada	38*
Parti libéral du Canada	57
Indépendants	4
Indépendants progressistes-conservateurs	3
...	1
Total	103

Titulaires de postes clés au Sénat au 31 mars 2009



Président du Sénat
Noël A. Kinsella



Leader du gouvernement au Sénat
Marjory LeBreton, C.P.



Leader de l'opposition au Sénat
James S. Cowan



Présidente intérimaire
Rose-Marie Losier-Cool



**Leader adjoint du
gouvernement au Sénat**
Gerald J. Comeau



**Leader adjoint de
l'opposition au Sénat**
Claudette Tardif



Whip du gouvernement
Terry Stratton



Whip de l'opposition
Jim Munson

Projets de loi étudiés par le Sénat en 2008–2009

2^e SESSION, 39^e LÉGISLATURE

(du 1^{er} avril au 7 septembre 2008)

Projets de loi du gouvernement

- S-4 Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique
- C-10 Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi
- C-13 Loi modifiant le Code criminel (procédure pénale, langue de l'accusé, détermination de la peine et autres modifications)*
- C-21 Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne*
- C-23 Loi modifiant la Loi maritime du Canada, la Loi sur les transports au Canada, la Loi sur le pilotage et d'autres lois en conséquence*
- C-29 Loi modifiant la Loi électorale du Canada (responsabilité en matière de prêts)
- C-30 Loi sur le Tribunal des revendications particulières*
- C-31 Loi modifiant la Loi sur les juges*
- C-33 Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*
- C-34 Loi sur l'accord définitif concernant la

- Première Nation de Tsawwassen*
- C-37 Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté*
- C-40 Loi modifiant le Code canadien du travail, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique*
- C-50 Loi d'exécution du budget de 2008*
- C-58 Loi de crédits n° 2 pour 2008-2009*
- C-59 Loi de crédits n° 3 pour 2008-2009*
- C-60 Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (cour martiale) et une autre loi en conséquence*

Projets de loi émanant des députés

- C-207 Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions désignées)
- C-253 Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (déductibilité des cotisations à un REEE)
- C-280 Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (entrée en vigueur des articles 110, 111 et 171)
- C-287 Loi instituant la Journée nationale des Gardiens de la paix (Casques bleus)*
- C-292 Loi portant sur la mise en œuvre de l'Accord de Kelowna*
- C-293 Loi concernant l'aide au développement officielle fournie à l'étranger*
- C-298 Loi visant à ajouter le sulfonate de

- perfluorooctane (SPFO) et ses sels à la liste de quasi élimination établie en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*
- C-299 Loi modifiant le Code criminel (obtention de renseignements identificateurs par fraude ou par un faux semblant)
- C-307 Loi concernant le phtalate de bis(2-éthylhexyle), le phtalate de butylbenzyle et le phtalate de dibutyle
- C-343 Loi modifiant le Code criminel (vol de véhicule à moteur)
- C-377 Loi visant à assurer l'acquiescement des responsabilités du Canada pour la prévention des changements climatiques dangereux
- C-428 Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (méthamphétamine)
- C-459 Loi instituant le Jour commémoratif de la famine et du génocide ukrainiens (« l'Holodomor ») et reconnaissant la famine ukrainienne de 1932-1933 comme un génocide*
- C-474 Loi exigeant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie fédérale de développement durable et l'élaboration d'objectifs et de cibles en matière de développement durable au Canada et modifiant une autre loi en conséquence*

*A reçu la sanction royale au cours de l'exercice 2008–2009

Projets de loi émanant des sénateurs

- | | | |
|---|---|---|
| <p>S-202 Loi modifiant certaines lois afin de protéger les emplois des membres de la force de réserve (Sén. Segal)</p> <p>S-204 Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie (Sén. Grafstein)</p> <p>S-205 Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (prêts aux étudiants) (Sén. Goldstein)</p> <p>S-206 Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine) (Sén. Grafstein)</p> <p>S-208 Loi exigeant que le ministre de l'Environnement crée, en collaboration avec les provinces, une agence habilitée à définir et à protéger les bassins hydrographiques du Canada qui seront les sources d'eau potable des générations futures (Sén. Grafstein)</p> <p>S-209 Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants) (Sén. Hervieux-Payette)</p> <p>S-210 Loi modifiant le Code criminel (attentats suicides) (Sén. Grafstein)</p> <p>S-211 Loi réglementant les valeurs mobilières et constituant une seule commission des valeurs mobilières pour l'ensemble du Canada (Sén. Grafstein)</p> <p>S-212 Loi modifiant la Loi sur les relations de travail au Parlement (Sén. Joyal)</p> <p>S-214 Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur la taxe d'accise</p> | <p>(allègements fiscaux pour les habitants du Nunavik) (Sén. Watt)</p> <p>S-215 Loi visant à protéger les phares patrimoniaux (Sén. Carney)*</p> <p>S-217 Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales (captage massif d'eau) (Sén. Carney)</p> <p>S-218 Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et édictant certaines autres mesures afin de fournir aide et protection aux victimes du trafic de personnes (Sén. Phalen)</p> <p>S-219 Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (élimination du favoritisme bureaucratique et établissement d'une zone de sélection nationale) (Sén. Ringuette)</p> <p>S-221 Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables (Sén. Spivak)</p> <p>S-222 Loi prévoyant l'établissement et la tenue d'un registre national des instruments médicaux (Sén. Harb)</p> <p>S-223 Loi modifiant la Loi sur la santé des non-fumeurs (Sén. Harb)</p> <p>S-224 Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (sièges vacants) (Sén. Moore)</p> <p>S-225 Loi modifiant la Loi sur l'immunité des États et le Code criminel (décourager le terrorisme en permettant un recours civil contre les auteurs d'actes terroristes et ceux qui les soutiennent) (Sén. Tkachuk)</p> <p>S-226 Loi modifiant la Loi sur la Banque de</p> | <p>développement du Canada (obligations municipales pour infrastructures) et une autre loi en conséquence (Sén. Grafstein)</p> <p>S-227 Loi modifiant la Loi sur la capitale nationale (création et protection du parc de la Gatineau) (Sén. Spivak)</p> <p>S-228 Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé (conseil d'administration) (Sén. Mitchell)</p> <p>S-229 Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (qualification des sénateurs en matière de propriété) (Sén. Banks)</p> <p>S-230 Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (détaxation des fruits frais coupés) (Sén. Milne)</p> <p>S-231 Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (serment de citoyenneté) (Sén. Segal)</p> <p>S-232 Loi interdisant le transfert de certains éléments d'actif et d'exploitation de MacDonald, Dettwiler and Associates Limited à Alliant Techsystems Incorporated (Sén. Grafstein)</p> <p>S-233 Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada (Musée national du portrait) (Sén. Grafstein)</p> <p>S-234 Loi constituant une assemblée des peuples autochtones du Canada et un conseil exécutif (Sén. Gill)</p> <p>S-235 Loi concernant les messages électroniques commerciaux non sollicités (Sén. Goldstein)</p> |
|---|---|---|

*A reçu la sanction royale au cours de l'exercice 2008–2009

- S-236 Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts de fonds) (Sén. Murray)
- S-237 Loi instituant la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme (Sén. Munson)
- S-238 Loi concernant le football professionnel au Canada (Sén. Campbell)
- S-239 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (affectation à l'étranger) (Sén. Carstairs)
- S-240 Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (Sén. Banks)
- S-241 Loi modifiant la Loi sur Investissement Canada (investissements étrangers) (Sén. Hervieux-Payette)
- S-242 Loi modifiant la Loi sur les télécommunications (agence de protection des consommateurs des services de télécommunication) (Sén. Oliver)
- S-243 Loi concernant le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable (Sén. McCoy)

1^{re} SESSION, 40^e LÉGISLATURE (du 19 novembre au 4 décembre 2009)

Projet de loi du gouvernement

- S-2 Loi modifiant la Loi sur les douanes

Projets de loi émanant des sénateurs

- S-201 Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (prêts aux étudiants) (Sén. Goldstein)
- S-202 Loi concernant les messages électroniques commerciaux (Sén. Goldstein)
- S-203 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (affectation à l'étranger) (Sén. Carstairs)
- S-204 Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada (Musée national du portrait) (Sén. Grafstein)
- S-205 Loi modifiant le Code criminel (attentats suicides) (Sén. Grafstein)
- S-206 Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine) (Sén. Grafstein)
- S-207 Loi exigeant que le ministre de l'Environnement crée, en collaboration avec les provinces, une agence habilitée à définir et à protéger les bassins hydrographiques du Canada qui seront les sources d'eau potable des générations futures (Sén. Grafstein)
- S-208 Loi réglementant les valeurs mobilières et constituant une seule commission des valeurs mobilières pour l'ensemble du Canada (Sén. Grafstein)
- S-209 Loi modifiant la Loi sur la Banque de développement du Canada (obligations municipales pour infrastructures) et une autre loi en conséquence (Sén. Grafstein)

- S-210 Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie (Sén. Grafstein)
- S-211 Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (Sén. Banks)
- S-212 Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (qualification des sénateurs en matière de propriété) (Sén. Banks)
- S-213 Loi instituant la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme (Sén. Munson)
- S-214 Loi modifiant la Loi sur les relations de travail au Parlement (Sén. Joyal)
- S-215 Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (sièges vacants) (Sén. Moore)
- S-216 Loi modifiant la Loi fédérale sur le développement durable et la Loi sur le vérificateur général (participation du Parlement) (Sén. Banks)
- S-217 Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour compensation de carbone) (Sén. Mitchell)

2^e SESSION, 40^e LÉGISLATURE (du 26 janvier au 31 mars 2009)

Projets de loi du gouvernement

- S-2 Loi modifiant la Loi sur les douanes
- S-3 Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique
- S-4 Loi modifiant le Code criminel (vol d'identité et infractions connexes)
- C-2 Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-AELÉ

C-9	Loi modifiant la Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses	S-209	Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants) (Sén. Hervieux-Payette)	S-222	Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales (captage massif d'eau) (Sén. Murray)
C-10	Loi d'exécution du budget de 2009*	S-210	Loi instituant la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme (Sén. Munson)	S-223	Loi sur la protection des victimes du trafic de personnes (Sén. Phalen)
C-12	Loi de crédits n° 4 pour 2008-2009*	S-211	Loi sur les sources d'eau potable (Sén. Grafstein)	S-224	Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur le Parlement du Canada (sièges vacants) (Sén. Moore)
C-17	Loi reconnaissant le Cimetière Beechwood comme le cimetière national du Canada	S-212	Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (Sén. Banks)	S-225	Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (serment de citoyenneté) (Sén. Segal)
C-21	Loi de crédits n° 5 pour 2008-2009*	S-213	Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour compensation de carbone) (Sén. Mitchell)	S-226	Loi modifiant le Code criminel (loteries) (Sén. Lapointe)
C-22	Loi de crédits n° 1 pour 2009-2010*	S-214	Loi canadienne sur les valeurs mobilières (Sén. Grafstein)	S-227	Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur la taxe d'accise (allègements fiscaux pour les habitants du Nunavik) (Sén. Watt)
Projets de loi émanant des sénateurs		S-215	Loi constitutionnelle de 2009 (qualification des sénateurs en matière de propriété) (Sén. Banks)	S-228	Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur la Banque du Canada (rapports financiers trimestriels) (Sén. Segal)
S-201	Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada (Musée national du portrait) (Sén. Grafstein)	S-216	Loi modifiant la Loi fédérale sur le développement durable et la Loi sur le vérificateur général (participation du Parlement) (Sén. Banks)	S-229	Loi modifiant la Loi sur les pêches (pêche commerciale du phoque) (Sén. Harb)
S-202	Loi modifiant la Loi électorale du Canada (suppression des élections à date fixe) (Sén. Murray)	S-217	Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie (Sén. Grafstein)	S-230	Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada (agence de notation) (Sén. Grafstein)
S-203	Loi sur la Banque de développement du Canada et la modernisation des municipalités (Sén. Grafstein)	S-218	Loi modifiant la Loi sur les relations de travail au Parlement (Sén. Joyal)	S-231	Loi modifiant la Loi sur Investissement Canada (violations des droits de la personne) (Sén. Goldstein)
S-204	Loi modifiant la Loi sur la capitale nationale (création et protection du parc de la Gatineau) (Sén. Spivak)	S-219	Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (prêts aux étudiants) (Sén. Goldstein)	S-232	Loi modifiant la Loi sur les brevets (drogues utilisées à des fins humanitaires internationales) et une autre loi en conséquence (Sén. Goldstein)
S-205	Loi modifiant le Code criminel (attentats suicides) (Sén. Grafstein)	S-220	Loi anti-pourriel (Sén. Goldstein)		
S-206	Loi sur le commissaire à l'environnement et au développement durable (Sén. McCoy)	S-221	Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts de fonds) (Sén. Murray)		
S-207	Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (affectation à l'étranger) (Sén. Carstairs)				
S-208	Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine) (Sén. Grafstein)				

*A reçu la sanction royale au cours de l'exercice 2008-2009

Rapports sur les études spéciales produits par des comités sénatoriaux en 2008-2009

La gestion des ressources humaines dans la Fonction publique

Comité permanent des finances nationales
Avril 2008

Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada

Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie
Avril 2008

Politiques sur la santé de la population : perspectives fédérale, provinciale et territoriale

Sous-comité sur la santé des populations
(Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie)
Avril 2008

Politiques sur la santé de la population : enjeux et options

Sous-comité sur la santé des populations
(Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie)
Avril 2008

L'utilisation de l'inuktitut dans la salle du Sénat

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement
Avril 2008

Respecter l'esprit des traités modernes : éliminer les échappatoires

Comité permanent des peuples autochtones
Mai 2008

Les postes de haut fonctionnaire et d'agent du Parlement créés ou modifiés par la Loi fédérale sur la responsabilité

Comité permanent des finances nationales
Mai 2008

Examen des modifications apportées par la Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (L.C. 2004, ch.24)

Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles
Mai 2008

Au-delà de l'exode : mettre un terme à la pauvreté rurale

Comité permanent de l'agriculture et des forêts
Juin 2008

Des coûts croissants pour les agriculteurs canadiens

Comité permanent de l'agriculture et des forêts
Juin 2008

Le développement durable : bilan

Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles
Juin 2008

La Garde côtière dans l'Arctique canadien : Rapport provisoire

Comité permanent des pêches et océans
Juin 2008

Le Canada et le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies :**Une réévaluation approfondie s'impose**

Comité permanent des droits de la personne
Juin 2008

Rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2008-2009

Comité permanent des finances nationales
Juin 2008

Deuxième rapport intérimaire sur le Budget des dépenses 2008-2009

Comité permanent des finances nationales
Juin 2008

Rapport sur les Programmes d'infrastructure et organismes de développement régional

Comité permanent des finances nationales
Juin 2008

Qu'en est-il pour nous en Afghanistan? Les Canadiens ont besoin de savoir

Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense
Juin 2008

Rapport sur la réduction des prestations d'invalidité à long terme du régime d'assurance-revenu militaire

Sous-comité des anciens combattants (Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense)
Juin 2008

Refléter la dualité linguistique lors des jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 : une occasion en or

Comité permanent des langues officielles
Juin 2008

Le bilinguisme du personnel d'Air Canada : Un défi à relever, des actions à privilégier

Comité permanent des langues officielles
Juin 2008

Rapport d'étape : Étude sur la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*

Comité permanent des langues officielles
Juin 2008

Pauvreté, logement et sans-abrisme : enjeux et options

Sous-comité sur les villes (Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie)
Juin 2008

Vers une nouvelle vision nationale : Les occasions et les restrictions du Canada face au transport mondial des marchandises

Comité permanent des transports et des communications
Juin 2008

Quatre généraux et un amiral : La situation vue d'en haut

Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense
Août 2008

Le rapatriement des soldats blessés

Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense
Août 2008

La protection civile au Canada (Vol. 1-4)

Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense
Août 2008

Rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2008-2009

Comité permanent des finances nationales
Février 2009

Premier rapport provisoire sur le Budget des dépenses 2009-2010

Comité permanent des finances nationales
Mars 2009

Rétablissement des projets de loi de la session précédente

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement
Mars 2009

Étude du document « Révision proposée des frais d'utilisation, novembre 2008 »

Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles
Mars 2009

Rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2008-2009

Comité permanent des finances nationales
Mars 2009

Membres des comités du Sénat 2008-2009*

■ AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

39-2

Président : Consiglio Di Nino
Vice-président : Peter A. Stollery

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Corbin, Dawson, De Bané, C.P., Di Nino, Downe, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Jaffer, Johnson, *LeBreton, C.P., (ou Comeau), Mahovlich, Nolin, Rivest, Smith, C.P., et Stollery

Ont également participé aux travaux de ce comité : Les honorables sénateurs Cools, Dallaire, Grafstein, Massicotte, Oliver, Peterson et Prud'homme, C.P.

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Président : Consiglio Di Nino
Vice-président : Peter A. Stollery

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Andreychuk, Corbin, *Cowan (ou Tardif), Dawson, De Bané, C.P., Di Nino, Downe, Fortin-Duplessis, Grafstein, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mahovlich, Segal, Stollery et Wallin

Ont également participé aux travaux de ce comité : Les honorables sénateurs Kenny, Kinsella, Prud'homme, C.P., Stratton et Zimmer

■ AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

39-2

Présidente : Joan Fraser
Vice-présidente : A. Raynell Andreychuk

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Andreychuk, Baker, C.P., Bryden, Carstairs, C.P., Di Nino, Fraser, Furey, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Joyal, C.P., *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Milne, Oliver, Stratton et Watt

Ont également participé aux travaux de ce comité : Les honorables sénateurs Adams, Banks, Campbell, Cochrane, Cowan, Grafstein, Gustafson, Hervieux-Payette, C.P., Mercer, Merchant, Moore, Murray, C.P., Peterson, Phalen, Robichaud, C.P., Tardif et Tkachuk

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Présidente : Joan Fraser
Vice-président : Pierre Claude Nolin

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Bryden, Campbell, *Cowan (ou Tardif), Dickson, Fraser, Joyal, C.P., *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Milne, Nolin, Rivest, Wallace et Watt

A également participé aux travaux de ce comité : L'honorable sénateur Stratton

■ AFFAIRES SOCIALES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

39-2

Président : Art Eggleton, C.P.
Vice-président : Wilbert Joseph Keon

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Brown, Callbeck, Champagne, C.P., Cochrane, Cook, Cordy, Eggleton, C.P., Fairbairn, C.P., *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Keon, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Munson, Pépin et Trenholme Counsell

Ont également participé aux travaux de ce comité : Les honorables sénateurs Grafstein, Mercer et Milne

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Président : Art Eggleton, C.P.
Vice-président : Wilbert Joseph Keon

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Callbeck, Champagne, C.P., Cook, Cordy, *Cowan (ou Tardif), Dyck, Eaton, Eggleton, C.P., Fairbairn, C.P., Keon, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Martin, Pépin et Segal

Ont également participé aux travaux de ce comité : Les honorables sénateurs Munson et Stratton

* Nommé par le Comité sénatorial permanent de sélection, sauf s'il est indiqué que les présidents et les vice-présidents ont été élus par le comité.

* Indique les membres d'office

■ AGRICULTURE ET FORÊTS

39-2

Présidente : Joyce Fairbairn, C.P.
Vice-président : Leonard J. Gustafson

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Bacon, Baker, C.P., Callbeck, Cowan, Fairbairn, C.P., Gustafson, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mahovlich, Mercer, Peterson, Segal et St. Germain, C.P.

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Biron, Campbell, Chaput, Eyton, Nolin et Oliver

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Président : Percy Mockler
Vice-présidente : Joyce Fairbairn, C.P.

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Baker, C.P., Callbeck, *Cowan (ou Tardif), Duffy, Eaton, Fairbairn, C.P., Housakos, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Lovelace Nicholas, Mahovlich, Mercer, Milne, Mockler et Rivard

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Cordy, Meighen, Munson, Poulin et Tkachuk

■ ANTITERRORISME (SPÉCIAL)

39-2

Président : David P. Smith, C.P.
Vice-président : Pierre Claude Nolin

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Andreychuk, Day, Fairbairn, C.P., Fraser, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Jaffer, Joyal, C.P., Kinsella, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Nolin et Smith, C.P.

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Baker, C.P., et Segal

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Ce comité n'a pas été formé avant la fin de l'exercice.

■ BANQUES ET COMMERCE

39-2

Président : W. David Angus
Vice-président : Yoine Goldstein

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Angus, Biron, Cowan, Eyton, Fitzpatrick, Goldstein, Grafstein, Harb, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Massicotte, Meighen, Ringuette et Tkachuk

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Banks, Corbin, Dawson, De Bané, C.P., Fox, C.P., Gustafson, Jaffer, Johnson, Lapointe, Moore, Nancy Ruth, Nolin, Prud'homme, C.P., et Spivak

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Président : Michael A. Meighen
Vice-présidente : Céline Hervieux-Payette, C.P.

Membres du comité :

Les honorables sénateurs *Cowan (ou Tardif), Eyton, Fox, C.P., Gerstein, Goldstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, C.P., *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Massicotte, Meighen, Moore, Oliver et Ringuette

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Banks, Duffy, Hubley et Tkachuk

* Indique les membres d'office

■ BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT (MIXTE)

Membres nommés par une motion du Sénat

39-2

Coprésidente : Marilyn Trenholme Counsell

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Lapointe, Murray, C.P., Oliver, Rompkey, C.P., et Trenholme Counsell

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Coprésidente : Sharon Carstairs, C.P.

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Baker, C.P., Carstairs, C.P., Greene, Jaffer et Stratton

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Lapointe, Munson et Peterson

■ COMITÉ DE SÉLECTION

Membres nommés par une motion du Sénat

39-2

Président : Hugh Segal

Vice-président : James S. Cowan

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Bacon, Carstairs, C.P., Cowan, Fairbairn, C.P., Fraser, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Nancy Ruth, Segal, Stratton et Tkachuk

40-1

Président : David Tkachuk

Vice-président : Jim Munson

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Brown, Carstairs, C.P., Cochrane, *Cowan (ou Tardif), Di Nino, Fairbairn, C.P., Hervieux-Payette, C.P., *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Munson, Robichaud, C.P., et Tkachuk

A également participé aux travaux de ce comité :

L'honorable sénateur Fraser

40-2

Président : David Tkachuk (du 3 au 10 février 2009)

Terry Stratton (à partir du 10 février 2009)

Vice-président : Jim Munson

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Carstairs, C.P., Cochrane, *Cowan (ou Tardif), Di Nino, Fairbairn, C.P., Hervieux-Payette, C.P., *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Munson, Robichaud, C.P., Stratton et Tkachuk

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Corbin, Fraser et McCoy

■ CONFLITS D'INTÉRÊTS DES SÉNATEURS

Membres nommés par une motion du Sénat

39-2

Président : Serge Joyal, C.P.

Vice-présidente : A. Raynell Andreychuk

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Andreychuk, Angus, Carstairs, C.P., Joyal, C.P., et Robichaud, C.P.

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Président : Serge Joyal, C.P.

Vice-présidente : A. Raynell Andreychuk

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Andreychuk, Angus, Carstairs, C.P., Joyal, C.P., et Robichaud, C.P.

* Indique les membres d'office

■ DROITS DE LA PERSONNE

39-2

Présidente : A. Raynell Andreychuk
Vice-présidente : Mobina S. B. Jaffer

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Andreychuk, Dallaire, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Jaffer, Kinsella, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Lovelace Nicholas, Munson, Oliver, Pépin et Poy

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Cowan, Di Nino, Goldstein, Nancy Ruth, Nolin, Phalen, Ringuette, Stratton et Trenholme Counsell

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Présidente : A. Raynell Andreychuk
Vice-présidente : Mobina S. B. Jaffer

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Andreychuk, Brazeau, *Cowan (ou Tardif), Dallaire, Goldstein, Jaffer, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Martin, Nancy Ruth, Pépin et Poy

Ont également participé aux travaux de ce comité : Les honorables sénateurs Munson, Spivak et Stratton

■ ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

39-2

Président : Tommy Banks
Vice-président : Pierre Claude Nolin

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Adams, Banks, Brown, Campbell, Cochrane, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Kenny, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Milne, Mitchell, Nolin, Sibbeston, Spivak et Trenholme Counsell

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Dawson, Grafstein, McCoy, Meighen et Munson

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Président : W. David Angus
Vice-président : Grant Mitchell

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Adams, Angus, Banks, *Cowan (ou Tardif), Kenny, Lang, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Merchant, Mitchell, Neufeld, Peterson, Sibbeston, Spivak et St. Germain, C.P.

Ont également participé aux travaux de ce comité : Les honorables sénateurs Brown, McCoy et Milne

■ EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION (MIXTE)

Membres nommés par une motion du Sénat

39-2

Coprésident : J. Trevor Eyton

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Biron, Bryden, De Bané, C.P., Eyton, Harb, Moore, Nolin et St. Germain, C.P.

Ont également participé aux travaux de ce comité : Les honorables sénateurs Bacon et Zimmer

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Coprésident : J. Trevor Eyton

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Bryden, Cook, Dickson, Eyton, Hervieux-Payette, C.P., Moore et Wallace

A également participé aux travaux de ce comité : L'honorable sénatrice Cordy

* Indique les membres d'office

■ FINANCES NATIONALES

39-2

Président : Joseph A. Day
Vice-président : Terry Stratton

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Biron, Cowan, Day, De Bané, C.P., Di Nino, Eggleton, C.P., *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mitchell, Moore, Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Stratton

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Chaput, Fox, C.P., Massicotte, Nolin, Oliver, Peterson, Tardif et Tkachuk

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Président : Joseph A. Day
Vice-président : Irving Gerstein

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Callbeck, Chaput, *Cowan (ou Tardif), Day, De Bané, C.P., Di Nino, Eggleton, C.P., Gerstein, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mitchell, Nancy Ruth, Neufeld, Prud'homme, C.P., et Ringuette

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Banks, Fox, C.P., Greene, Hubley, McCoy, Meighen, Murray, C.P., Oliver, Peterson, Rivard, Spivak et Stratton

■ LANGUES OFFICIELLES

39-2

Présidente : Maria Chaput
Vice-présidente : Andrée Champagne, C.P.

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Chaput, Comeau, De Bané, C.P., Goldstein, Harb, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Losier-Cool, Murray, C.P., et Tardif

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Corbin, Jaffer, Kinsella, Munson et Ringuette

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Présidente : Maria Chaput
Vice-présidente : Andrée Champagne, C.P.

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Chaput, Comeau, *Cowan (ou Tardif), Fortin-Duplessis, Goldstein, Jaffer, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Losier-Cool, Mockler et Poulin

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Martin, Munson, Murray, C.P., Rivard et Tardif

■ PÊCHES ET OCÉANS

39-2

Président : William Rompkey, C.P.
Vice-présidente : Ethel Cochrane

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Adams, Campbell, Cochrane, Comeau, Cowan, Gill, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Hubley, Johnson, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Meighen, Robichaud, C.P., Rompkey, C.P., et Watt

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Baker, C.P., Eyton et Gustafson

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Président : William Rompkey, C.P.
Vice-présidente : Ethel Cochrane

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Adams, Campbell, Cochrane, Cook, *Cowan (ou Tardif), Hubley, Johnson, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), MacDonald, Manning, Raine, Robichaud, C.P., Rompkey, C.P., et Watt

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Munson, Peterson et Stratton

■ PEUPLES AUTOCHTONES

39-2

Président : Gerry St. Germain, C.P.
Vice-président : Nick G. Sibbeston

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Campbell, Dallaire, Dyck, Gill, Gustafson, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Hubley, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Lovelace Nicholas, Peterson, Segal, Sibbeston et St. Germain, C.P.

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Cowan, Nolin, Stratton, Tkachuk et Watt

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Président : Gerry St. Germain, C.P.
Vice-président : Nick G. Sibbeston

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Brazeau, Brown, Campbell, Carstairs, C.P., *Cowan (ou Tardif), Dyck, Hubley, Lang, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Lovelace Nicholas, Peterson, Raine, St. Germain, C.P., et Sibbeston

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Banks, Fairbairn, C.P., Grafstein, Munson et Watt

** Indique les membres d'office*

■ RÉGIE INTERNE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

39-2

Président : George J. Furey
Vice-président : Terry Stratton

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Comeau, Cook, Cowan, Downe, Furey, Goldstein, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Jaffer, Kinsella, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Massicotte, Nancy Ruth, Phalen, Prud'homme, C.P., Robichaud, C.P., Stollery et Stratton

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Biron, Dawson, Kenny, Mitchell, Moore, Nolin et Tardif

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Président : George J. Furey
Vice-président : David Tkachuk

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Comeau, Cordy, *Cowan (ou Tardif), Dawson, Downe, Furey, Greene, Jaffer, Kinsella, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), MacDonald, Massicotte, Munson, Rivard, Robichaud, C.P., Stollery et Tkachuk

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Cook, Hubley, Mitchell, Prud'homme, C.P., et Tardif

■ RÈGLEMENT, PROCÉDURE ET DROITS DU PARLEMENT

39-2

Président : Wilbert Joseph Keon
Vice-président : David P. Smith, C.P.

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Andreychuk, Angus, Brown, Champagne, C.P., Corbin, Cordy, Fraser, Furey, Grafstein, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Joyal, C.P., Keon, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Losier-Cool, McCoy, Robichaud, C.P., et Smith, C.P.

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Comeau, Cools et Kenny

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Président : Donald H. Oliver
Vice-président : David P. Smith, C.P.

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Andreychuk, Brown, Cools, Corbin, *Cowan (ou Tardif), Duffy, Fraser, Furey, Joyal, C.P., Keon, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Losier-Cool, McCoy, Nolin, Oliver, Robichaud, C.P., et Smith, C.P.

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Milne, Tardif et Watt

■ SÉCURITÉ NATIONALE ET DÉFENSE

39-2

Président : Colin Kenny
Vice-président : David Tkachuk

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Atkins, Banks, Day, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Kenny, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Meighen, Moore, Nancy Ruth, Tkachuk et Zimmer

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Comeau, Mitchell, Munson, Peterson, Segal et Stollery

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Président : Colin Kenny
Vice-présidente : Pamela Wallin

Membres du comité :

Les honorables sénateurs Banks, *Cowan (ou Tardif), Day, Kenny, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Manning, Meighen, Moore, Tkachuk, Wallin et Zimmer

Ont également participé aux travaux de ce comité :

Les honorables sénateurs Atkins, Lang, Martin, Mitchell et Nolin

■ SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Composition des sous-comités donnée au moment de leur création

39-2

Président : Michael A. Meighen
Vice-président : Joseph A. Day

Membres du sous-comité :

Les honorables sénateurs Banks, Day, Kenny, Meighen et Nancy Ruth

Ont également participé aux travaux de ce sous-comité :

Les honorables sénateurs Dallaire et Downe

40-1

Ce sous-comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Ce sous-comité n'a pas été formé avant la fin de l'exercice.

■ SOUS-COMITÉ SUR LES VILLES

Composition des sous-comités donnée au moment de leur création

39-2

Président : Art Eggleton, C.P.
Vice-présidente : Andrée Champagne, C.P.

Membres du sous-comité :

Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Cordy, Eggleton, C.P., Keon, Munson et Trenholme Counsell

Ont également participé aux travaux de ce sous-comité : Les honorables sénateurs Pépin et Segal

40-1

Ce sous-comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Président : Art Eggleton, C.P.
Vice-président : Hugh Segal

Membres du sous-comité :

Les honorables sénateurs Cordy, Dyck, Eggleton, C.P., Martin et Segal

Ont également participé aux travaux de ce sous-comité :

Les honorables sénatrices Champagne, C.P., Cook et Fairbairn, C.P.

* Indique les membres d'office

■ SOUS-COMITÉ SUR LA SANTÉ DES POPULATION

*Composition des sous-comités donnée au moment
de leur création*

39-2

Président : Wilbert Joseph Keon
Vice-présidente : Lucie Pépin

Membres du sous-comité :
Les honorables sénateurs Brown, Callbeck, Cochrane, Cook,
Fairbairn, C.P., Keon et Pépin

Ont également participé aux travaux de ce sous-comité :
Les honorables sénateurs Eggleton, C.P., Munson, Segal et
Trenholme Counsell

40-1

Ce sous-comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Président : Wilbert Joseph Keon
Vice-présidente : Lucie Pépin

Membres du sous-comité :
Les honorables sénateurs Callbeck, Champagne, C.P., Cook,
Eaton, Fairbairn, C.P., Keon et Pépin

Ont également participé aux travaux de ce sous-comité :
Les honorables sénateurs Cordy, Dyck, Eggleton, C.P.,
Martin, Munson et Stratton

■ TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

39-2

Présidente : Lise Bacon
Vice-président : Donald H. Oliver

Membres du comité :
Les honorables sénateurs Adams, Bacon, Dawson, Eyton,
Fox, C.P., *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Johnson,
*LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mercer, Merchant, Oliver,
Phalen, Tkachuk et Zimmer

Ont également participé aux travaux de ce comité :
Les honorables sénateurs Comeau, Fairbairn, C.P.,
Massicotte et Spivak

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Présidente : Lise Bacon
Vice-présidente : Janis G. Johnson

Membres du comité :
Les honorables sénateurs Adams, Bacon, Cochrane, *Cowan
(ou Tardif), Dawson, Eyton, Fox, C.P., Housakos, Johnson,
*LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mercer, Merchant, Wallace et
Zimmer

■ VIEILLISSEMENT (SPÉCIAL)

39-2

Présidente : Sharon Carstairs, C.P.
Vice-président : Wilbert Joseph Keon

Membres du comité :
Les honorables sénateurs Carstairs, C.P., Chaput, Cools,
Cordy, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Johnson,
*LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mercer et Nolin

Ont également participé aux travaux de ce comité :
Les honorables sénateurs Keon et Stratton

40-1

Ce comité n'a pas été formé durant cette session.

40-2

Présidente : Sharon Carstairs, C.P.
Vice-président : Wilbert Joseph Keon

Membres du comité :
Les honorables sénateurs Carstairs, C.P., Chaput, Cools,
Cordy, *Cowan (ou Tardif), Keon, *LeBreton, C.P. (ou
Comeau), Mercer et Stratton

A également participé aux travaux de ce comité : L'honorable
sénateur Greene

* Indique les membres d'office